

## Congrès du MRAP

### Les 3, 4 et 5 décembre à Bobigny

#### RAPPORT MORAL DE LA DIRECTION SORTANTE - 2001/2004

#### Introduction

2

- › Pourquoi ce document ?
- › Un bilan des questions d'avenir
- › Le sens de l'action du MRAP 2001/2004

#### Préambule

2

- › L'antiracisme : un combat politique
- › Les exclusions
  - Exclusion et insécurité
  - Les violences policières

#### Le développement du racisme en France : les problématiques et les réponses du MRAP

5

- › La progression de tous les racismes
- › Antisémisme : réalités, instrumentalisation, quelles réponses ?
  - Le combat du MRAP contre l'antisémisme : réalités et fantasmes
  - L'instrumentalisation de l'antisémisme sur fond de conflit israélo-palestinien
  - Antisémisme : quelles réponses à des réalités incontestées ?
- › Racisme anti-arabe : enjeux, problématiques et pertinence de l'islamophobie
- › Extrême droite : une Lepénisation des esprits, des pratiques, contributions du MRAP, mobilisations et limites

- Les stratégies du FN
- La lutte contre l'extrême droite
- Rapide bilan d'activité de la commission

- › Discriminations, une mobilisation particulière face à un problème profond
  - Rappel historique
  - Les discriminations, une question de société

- › Education à la citoyenneté et discriminations à l'école : un antiracisme de proximité

- › Le racisme et Internet, une contribution déterminée et reconnue

- › Histoires, mémoires, un combat essentiel du MRAP

- Devoir de mémoire : une orientation de Congrès
- Actions et activités pour l'éveil de la Mémoire
- Note d'observation
- Engrenage et Dynamique du Racisme : pour en savoir plus ou pour approfondir
- Projet pour une action particulière de Mémoire et pour un engagement collectif du MRAP
- 17 octobre

- › Le MRAP dans le débat contre la torture et pour la mémoire

- › Immigration / Droit Asile

- Bilan 2002-2003-2004
- Problématiques rencontrées par le « Secteur Immigration-Asile-Droits de l'Homme en Europe »

#### Laïcité : enjeux et problématiques d'un débat passionnel

22

#### Situation internationale 2001/2004 : une période désastreuse pour le respect du droit

23

- › Contexte international : l'après 11 septembre
- › La guerre contre l'Irak
- › Le conflit israélo-palestinien
- › La question kurde
- › Mumia Abu Jamal-Leonard Peltier : abolition de la peine de mort
- › La Tchétchénie

#### Fonctionnement, organisation, et communication du MRAP

26

- › Finances
- › Communication externe
  - Différences / Publications
- › Communication interne, instances, logistique administrative

#### Annexe

28

- › Ouvrages
- › Les communiqués du MRAP 2001/2003

# Introduction

## Pourquoi ce document ?

Devant le peu de contributions des comités locaux pour la préparation du congrès, la réunion des Présidents-Secrétaires-Trésoriers du 25 septembre, ainsi qu'une majorité du conseil National du 9 octobre 2004, ont conclu qu'il était nécessaire, pour stimuler la réflexion, de faire parvenir à tous les adhérents tous les textes reçus par l'intermédiaire des présidents des CL et de soumettre à chacun ce pré-projet du rapport moral de la direction sortante.

## Un bilan des questions d'avenir

Ce texte n'est pas le rapport d'orientation qu'il appartient au seul congrès de définir : c'est un bilan des problématiques auxquelles l'action politique de la direction sortante, au regard des obligations de mandat que notre dernier congrès lui a conféré, a été confrontée.

Il prend évidemment aussi en compte l'activité politique déployée et dictée par l'actualité nationale et internationale. Il n'est pas question ici de dresser un catalogue exhaustif de toutes les actions menées depuis le dernier congrès, mais de privilégier deux aspects de ces actions : d'une part les contributions significatives de notre mouvement sur le terrain, les idées de l'action dans le domaine de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, ainsi que la défense et la promotion de la citoyenneté en France et les conditions de son effectivité à savoir l'égalité des droits; d'autre part,

nos mobilisations en faveur de la protection des droits des peuples et des minorités dans le monde.

Diriger un mouvement, c'est aussi assurer les conditions de son existence. A cet égard, nous tenterons de vous faire part des mesures drastiques et des mobilisations pénibles auxquelles la direction a dû faire face pour assurer notre survie financière et notre existence politique.

Enfin, nous porterons à votre connaissance les moyens que nous nous sommes donnés pour préserver notre communication interne et nos publications, notamment Différences, ainsi qu'un état des lieux de notre développement.

Ce document doit être considéré comme un outil de travail. Il a comme seule ambition d'éclairer chaque adhérent sur les réalisations de la direction sortante au regard des orientations fixées par le congrès du [jour mois année], et sur les situations nouvelles et inédites que nous avons été amenés à gérer durant cette période (le 21 avril et ses conséquences, la loi sur les signes religieux à l'école et la laïcité, la montée de l'antisémitisme, le racisme anti-musulman, la guerre en Irak, les répercussions en France des conflits au Proche et Moyen Orient, etc.).

Ce texte est un compte-rendu politique de mandat de la direction sortante. Ce n'est pas le bilan d'activité qui, lui, sera présenté aux congressistes à partir du bilan d'activité individuel des élus (Conseil national, fédérations, commissions, et élus locaux). A cet égard, nous tenons à remercier vivement les membres du Bureau national qui, à partir de leur bilan, nous ont adressé un texte de synthèse qui nous a été extrêmement précieux pour la rédaction de ce document.

# Préambule

## L'antiracisme : un combat politique

*« A quoi sert le MRAP ? A montrer quelles conditions sont requises pour que le racisme soit réellement combattu par les uns et par les autres. »*

Jean-Jacques Kirkyacharian

Le racisme a déjà une longue histoire. Le racisme colonial a sévi de 1830 à 1960 environ. Il a été enraciné en particulier en Algérie, avec le code de l'indigénat, le rapt de la citoyenneté, l'utilisation de la main-d'œuvre dite indigène, sans oublier les massacres de la conquête, et ceux qui suivirent. La dérision par des exhibitions de spécimens de populations dans des zoos humains a véhiculé l'image de sauvages à travers l'Europe de 1876 à 1930 ; ces exhibitions avaient pour objet de donner l'image d'une colonisation bienfaitrice, soucieuse de démontrer son objectif de civiliser des primitifs

## Le sens de l'action du MRAP 2001/2004

La période écoulée a été marquée par de fortes tensions dans les relations entre les Etats et les peuples. De très fortes convulsions de haine, de violence, et d'intolérance, tant sur le plan national qu'international, ont vu le jour par la mondialisation des échanges, la circulation de l'information, et l'enchevêtrement des causes. Rarement des conflits internationaux (Guerre du golfe, Irak, conflits du Proche et du Moyen Orient...) n'ont eu autant de répercussions directes en France, pour la raison d'être même de notre mouvement, l'étendue, les désastres et dégâts générés par une situation inédite.

Le MRAP dans des conditions matérielles et financières particulièrement difficiles a dû répondre au devoir d'agir que la situation nous imposait.

Avec un caractère à la fois inédit mais prévisible, deux dates à elle seule symbolisent la période écoulée : le 21 avril 2002 et le 11 septembre 2003. Durant cette période, le fil conducteur du MRAP a été motivé et porté par deux principes fondamentaux : l'unicité et l'indivisibilité du combat contre le racisme et le refus déterminé de cautionner toute logique, comportement, et attitude contribuant à légitimer une quelconque hiérarchie des racisms. Ceci est passé par le refus de toutes réponses communautaires par une action obstinée autour de défense et de la promotion, dans une dimension universelle, des droits et libertés fondamentales en France et dans le monde.

qui pourtant seraient maintenus dans l'infériorité. L'antiracisme s'est exprimé progressivement à partir de 1920 ; après que les soldats coloniaux aient montré leur bravoure, lors de la guerre de 1914-1918, face aux massacres auxquels ils avaient été exposés.

Les premières manifestations antiracistes étaient volontiers moralisatrices, éprises de pitié ou de commisération. On n'en était pas encore à la mise en cause du fait colonial. C'est progressivement que l'antiracisme a correspondu à un engagement politique. S'agissant du MRAP, nous

savons que ses premiers membres, essentiellement le CNR, ont lutté contre les nazis, ont aidé à la sensibilisation des Juifs qui ne mesuraient pas tous les dangers qui les menaçaient.

Plus tard les luttes contre la guerre d'Algérie et contre toutes les guerres de décolonisation ont donné lieu à des manifestations et parfois à des actions de soutien à la résistance des algériens. La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud s'est concrétisée par des envois de matériel scolaire ou autres en solidarité avec l'ANC, et par l'organisation de troubles lors de manifestation sportives quand les équipes sportives d'Afrique du Sud n'étaient composées que de Blancs.

Le MRAP, pendant 13 ans, a mené une action déterminée pour obtenir une loi antiraciste qui a fait du racisme un délit.

A partir de la crise économique qui a commencé vers 1970, et qui s'est traduite par une crise de l'emploi, donc par du chômage, qui désignait les étrangers, et notamment les maghrébins, comme boucs émissaires, qui se traduisait aussi par des politiques d'expulsion, de répressions au faciès qui ont envenimé des rapports entre étrangers en France, le MRAP a animé des mobilisations contre les lois Pasqua qui sont encore présentes dans les mémoires.

Aujourd'hui, l'actualité est faite de soutien aux sans papiers, aux travailleurs clandestins dont profite une économie souterraine d'entreprises sous-traitantes, tandis que la France et d'autres pays européens pillent les pays pauvres au moyen de dettes préfabriquées, à objectif d'appauvrissement. Certains se souviennent peut-être de la visite de Jacques Chirac au Mali en 2003 et de la teneur des discours échangés avec son homologue malien. Le président français a demandé au président du Mali de maîtriser ses flux migratoires, en d'autres termes de s'opposer au départ de ses compatriotes vers la France qui ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Le président du Mali a répondu en substance que les pays occidentaux devaient cesser de subventionner leurs producteurs occidentaux de coton qui concurrencent dangereusement les producteurs maliens et fabriquent ainsi des chômeurs qui deviennent alors des sans-papiers ou des demandeurs d'asile en Europe. Et au moment où à la date du 16 octobre est renouvelée comme journée du refus de la misère, il nous est rappelé que les pays pauvres, en particulier dans les pays transahariens très affectés par le sida, sont les victimes de la surenchère des capitaux, et interdits de génériques par les grands laboratoires. Quant à la faim qui fait mourir 11 enfants à la minute, elle fait reculer l'espérance de vie au-dessous de cinquante ans dans ce même continent subsaharien parce que, entr'autres raisons, l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture a baissé de 50% entre 1990 et 2000. Certains pourraient peut-être dire que ces misères ne relèvent pas du racisme ? elles ne vont pas en tout cas dans le sens de l'Amitié entre les Peuples

Cette brève et partielle évocation historique illustre un cheminement qui ne doit rien au

hasard. Les manifestations du racisme sont liées à des causes qui tiennent à des politiques économiques de domination et d'appropriation des richesses ou des biens des pauvres.

Toutes ces luttes, menées par le MRAP, ont été des luttes politiques. Les militants savaient que leur combat visait à influencer sur la marche du monde. Mais aujourd'hui les gouvernements tendent à repousser plus loin les frontières, pour repousser toujours plus loin les affamés du tiers monde, plus loin même que les limites de la zone Schengen ; en demandant par exemple au colonel Kadhafi d'implanter des barrières sur son propre sol pour que les réfugiés africains ne puissent pas embarquer vers Lampedusa.

Cette évolution ne simplifie pas la lutte. L'aide aux sans-papiers prend souvent la forme d'une aide à la survie des victimes dont la résistance est illustrée par de longues grèves de la faim aux succès aléatoires. Mais comment aller s'opposer aux barrières installées en Libye ou en Tunisie, voire en Espagne ? L'amélioration performante des techniques, la rapidité des échanges et notamment de la circulation des capitaux aggravent considérablement les inégalités et pénalisent toujours plus les pauvres, au point où même leurs étudiants ou leurs chercheurs leur sont volés.

L'éloignement des frontières et l'efficacité des répressions rendent donc la lutte antiraciste plus difficile, en ce qu'elle éloigne les victimes qui sont ainsi privées d'une proximité. Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas, ou qu'il y a moins, de racisme en France. Le racisme colonial continue à être enraciné en France et à criminaliser l'immigration, celle de jadis comme celle faite des clandestins actuels.

L'engagement politique est donc plus difficile sous ses aspects internationaux, plus lointains à première vue, alors qu'il doit être renforcé. Or paradoxalement l'engagement politique tend à être discrédité. Des suspensions de manipulations qui inspireraient des impulsions de l'extérieur au moyen d'une espèce de courroie de transmission se font jour ; les convergences entre partis politiques ou autres mouvements mettraient l'indépendance du MRAP en danger, au corps défendant des militants. La dimension politique continue pourtant d'être plus que jamais nécessaire dans la mesure où des décisions ne se prennent plus à Paris mais à Bruxelles ou New York ; les Forums sociaux ou autres sont significatifs de rassemblements malgré les distances et l'ampleur des problèmes ou phénomènes, et des lieux où se joue l'Amitié entre les Peuples.

Or, redisons-le, l'engagement politique de membres du MRAP semble poser problème à des adhérents, même dans des rapports hors parti politique, au point que l'image de marque du MRAP en serait détériorée, comme si les images de marque ne pouvaient pas être plurielles ; en définitive les pauvres, en ce domaine, ne pourraient – ils pas être nos juges ?

C'est dans ce monde tourmenté, aux repères déclassés ou incertains, qui se transforme à toute vitesse, qu'il faut « placer le racisme au

cœur de la lutte pour la paix, pour l'Amitié entre les Peuples. Les gens qui investissent l'esprit religieux des foules pour rendre impossible le rapprochement des peuples sont les ennemis de l'humanité.

*« Le MRAP n'est pas plus au service de la majorité actuelle qu'il n'a été le support de la majorité ancienne. Nous élaborons nos analyses et nous formulons nos critiques sur le fond des questions en toute indépendance, y compris de ceux qui nous sont les plus proches. »*

*« Notre rôle est un rôle d'avant-garde. Nous ne méprisons pas les politiques ; qu'ils se déterminent eux aussi sur le fond des questions. Ils en sont loin pour le moment. »*

*« A QUOI SERT LE MRAP ? à montrer quelles conditions sont requises pour que le racisme soit réellement combattu par les uns et par les autres. »* (Extrait d'un texte de Jean-Jacques Kirkyacharian).

## Les exclusions

*Quand les plus fragilisés, les plus démunis, les plus précaires sont frappés, ceux qui sont déjà exclus, comme les immigrés ou étrangers, reçoivent les plus gros coups.*

Paul Muzard

Pour le MRAP la dimension politique de l'exclusion englobe tous les rapports ou toutes les relations planétaires entre les peuples. L'érosion des droits affectent toujours les plus pauvres en priorité, tandis qu'ils ne bénéficient pas des privilèges, comme des exonérations ou abaissement de l'impôt sur la fortune. Or, il se trouve qu'en France les exclusions sont liées majoritairement aux immigrés ou aux français d'origine immigrée. L'observatoire des discriminations a mené un testing en répondant à 258 offres d'emploi : il a reçu 75 convocations pour un homme blanc au prénom français résidant au Val Fourré, et seulement 14 pour un homme au nom et prénom maghrébin résidant à Paris (à qualification égale). Le chômage des étrangers d'origine non européenne est trois fois plus élevé que celui des Français. En 2001, 11% des Français issus de l'immigration, détenteurs au moins d'un diplôme de deuxième cycle, étaient au chômage contre 5% en moyenne. 13,4% des étrangers étaient en intérim en mars 2000 contre 9,6% des Français. Les étrangers travaillent plus souvent que les Français à temps partiel : 19% contre 16%. Et 11,7% des étrangers hors UE n'ont pas choisi ce temps partiel contre 6,4% des Français. 31% de jeunes immigrés ou d'origine immigrée sortent de l'école sans qualification, contre 14% des jeunes dont les deux parents sont nés en France, selon le Haut Conseil à l'Intégration.

## Exclusion et insécurité

De nombreux exclus sont paradoxalement soupçonnés ou accusés d'être cause d'insécurité. Les quartiers sensibles, ou à problèmes, ou dangereux, sont précisément ceux où sont concentrées les populations où le chômage sévit fortement, où la pauvreté entraîne des problèmes de santé, où, dit-on, la délinquance est telle que même les forces de police n'osent pas s'y aventurer.

Toutes les périodes de crise économique, et donc crises de l'emploi, ont induit une fixation d'insécurité sur les étrangers ou les immigrés, ou leurs enfants. Déjà au cours des années 1880-1890, les étrangers étaient criminalisés. Un démagogue, docteur en droit, pouvait écrire vers 1890 : « Nous sommes envahis et peu à peu submergés par le flot étranger .... Bien que la statistique des sans-travail n'ait jamais été faite, il est incontestable (sic) que le nombre des ouvriers sans travail est inférieur à celui des étrangers qui sont employés en France. » Et un député de l'Ain d'affirmer quant à lui : « Jamais dans la masse immigrante on n'avait relevé une telle proportion d'éléments perturbateurs. Notre territoire semble être devenu le refuge des gens louches de tous pays. Paris reçoit le rebut social des deux continents. » Aujourd'hui ce sont les arabes et les musulmans, les anciens colonisés, qui attirent sur eux le racisme le plus violent ; ils constituent le rebut social de notre temps.

De nos jours, la peur de l'étranger s'exprime par un fort sentiment d'insécurité. Le danger, ce sont les exclus qui créent l'insécurité. Un paroxysme de ce sentiment s'est produit le 21 avril avec le succès de J.M. Le Pen au 1er tour de l'élection présidentielle. L'histoire nous montre, comme nous venons d'en rappeler des exemples, que, en d'autres temps, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et dans l'entre-deux guerres, le sentiment d'insécurité était prégnant, alors qu'il n'y avait pas le Front National ; ce dernier, surtout depuis une vingtaine d'années, a donné aux peurs des gens un refuge électoral opportun ; à ceux qui ont peur des étrangers. Sentiment irrationnel, puisqu'il a été constaté que des régions où il y avait peu d'étrangers ont connu de forts pourcentages de votes d'extrême droite. Au point que certaines gens cherchaient où pouvait bien se nichier l'insécurité. Si bien que le FN doit être combattu directement, mais aussi en prenant la défense des droits des exclus.

Les mesures prises par le gouvernement contre l'insécurité, insécurité qui touche des personnes âgées, des commerçants, de simples citoyens qui se font installer des alarmes (un commerce qui marche !) etc. ces mesures ont visé, quoi qu'on en dise, des populations suspectes, ou suspectées par les peurs irrationnelles. Les sans droits : sans papiers, réfugiés, clandestins ou réguliers, particulièrement exposés à des mesures expéditives, ont fait les frais de politiques répressives. Aucune ana-

lyse de la misère des pays pauvres, coupables de ne pas empêcher la fuite de ceux qui ont faim, n'est venue apporter des éclairages sur les injustices créées par les pays riches. Au moment où ATD Quart Monde, le 16 octobre, rappelle la Misère, c'est la Misère du Medef qui est à la Une, réclamant de plus grandes facilités pour faire davantage de chômeurs en décidant des licenciements, par exemple pour sauvegarder la compétitivité des entreprises. Cette politique réclamée sans vergogne par le patronat, soutenue par le gouvernement qui semble atténuer son projet de loi, ne va qu'amplifier les peurs, les exclusions, qui se retourneront une fois de plus contre les plus pauvres.

Le MRAP s'est élevé avec force contre une politique sécuritaire, qui criminalise davantage les exclus, toujours considérés comme cause d'insécurité. En son temps, M. Pasqua disait qu'il luttait contre les sans papiers, mais que les étrangers en situation régulière n'avaient rien à craindre, comme si les contrôles au faciès faisaient la distinction entre les et les autres. Ce sont les pauvres ou les exclus qui craignent le plus l'avenir quand le présent les condamne.

Le MRAP a rencontré le Ministre de l'Intérieur de l'époque, pour remettre les pendules à l'heure. A la réunion des PST du 23 novembre 2002, il avait invité Laurent Bonelli, chercheur en sciences politiques sur le thème « Désordres publics et ordre social... Dans les quartiers populaires ». Cette intervention a été reproduite dans le numéro de Différences, de janvier 2003. Par ailleurs le numéro de Différences d'avril 2003 contenait un dossier sur « Insécurité policière et judiciaire », préparé par trois secrétaires nationales du Mouvement ; un article intitulé « Racisme et criminalisation de l'Immigration » préparé par Christian Poirat, sociologue ; la présentation, par Eric Pittard, d'un film « Le Bruit, l'Odeur et quelques étoiles » ; un fait divers, présenté par Alain Huertas, titré « Police et Code de la déontologie », une intervention de la BAC à Marseille ; « Une Nouvelle inédite » de Didier Daeninckx.

La politique est contre les pauvres. Alors faisons de la politique pour faire dominer le droit des gens.

## Les violences policières

Les dernières élections présidentielles ont placé le thème de l'insécurité au cœur de la vie politique française. Le gouvernement en a fait une priorité, il a créé des lois qui ont renforcé le pouvoir des policiers. La police de proximité qui avait un rôle de prévention a été supprimée pour développer les actions de répression. Les policiers doivent faire du chiffre. Dans certains quartiers, les contrôles répétés au faciès, les « descentes » des GIR ou de la BAC ont contribué à entretenir un climat tendu entre les jeunes et les

force de l'ordre. Les jeunes vivent ces tracasseries quotidiennes comme des injustices. Ce climat est renforcé par le fait que les policiers envoyés dans les quartiers difficiles sont généralement les moins expérimentés. Le manque flagrant d'encadrement de ces policiers placés en condition critique, peut entraîner des situations qui dégénèrent en violence illégitime Si les jeunes doivent être appréhender et condamner quand ils ont fait un acte répréhensible, les policiers qui représentent l'Etat doivent aussi avoir un comportement irréprochable.

Le travail du MRAP est de recenser les cas de violences policières à caractère raciste pour pouvoir les analyser les dénoncer. Les comportements déviants proviennent souvent des mêmes commissariats, des mêmes policiers, il est fondamental donc que ces informations soient connues. Généralement un seul policier est mis en cause mais l'ensemble des policiers présents laissent faire et couvrent les agissements de leur collègue par leur silence. Les personnes victimes de ces dérives de la Police vivent d'autant plus douloureusement l'injustice qu'il est extrêmement difficile d'obtenir réparation. Les plaintes sont la plupart du temps classées sans suite et les policiers pour se couvrir porte eux aussi plainte pour outrage et rébellion. Devant les tribunaux, la plupart du temps les policiers gagnent, ils demandent des sommes substantielles pour réparation.

Pour agir contre ces comportements nous soutenons et accompagnons les victimes. Même si nous ne disposons pas de chiffres exacts, les différentes études montrent que des comportements discriminatoires engendrent souvent des violences illégitimes. Notre association se doit d'être au côté des victimes qui vivent très douloureusement cette situation. Les réflexions racistes ou dégradantes renforcent les humiliations subies. Pour aider les militants et les CLs qui tiennent des permanences, le MRAP a réalisé un guide juridique d'accueil des victimes de violences policières à caractère raciste.

La Commission Nationale Citoyens Justice Police a pour objet d'enquêter, d'informer sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité, sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire. Elle rend publiques les conclusions des enquêtes qu'elle a décidées de mener. Elle est actuellement composée de la LDH, du MRAP, du SAF et du SM.

Le MRAP se doit d'exiger des sanctions exemplaires contre ces agissements. Actuellement les policiers sont très rarement condamnés ou sanctionnés, ils se sentent couverts par la justice et leur hiérarchie. Mais notre association doit aussi être force de propositions, le manque de formation des policiers, les conditions de travail et les manques de moyen attribuer aux fonctionnaires de police sont des facteurs aggravants qui sont les causes directes de ces attitudes déviantes et violentes.

# Le développement du racisme en France : les problématiques et les réponses du MRAP

## La progression de tous les racismes

Ce qui a caractérisé la période 2001-2004 est sans aucun doute à la fois le prolongement du racisme aux fondations anciennes (extrême droite, antisémitisme, racisme anti-arabe, discriminations envers les immigrés...) et l'émergence, dans le paysage raciste, de causes et de formes nouvelles de racismes (racisme arbo-musulmans, antisémitisme de certains jeunes désœuvrés de banlieues, discriminations envers des citoyens français, violences racistes sur internet...).

## Antisémitisme : réalités, instrumentalisation, quelles réponses ?

### Le combat du MRAP contre l'antisémitisme : réalités et fantasmes

L'antisémitisme est le deuxième problème le plus traité dans les communiqués du MRAP sur les années 2001, 2002, 2003 : sur ces trois années, 38 communiqués sur 417 (soit 9%) ont concerné l'antisémitisme, après le conflit israélo-palestinien, qui est premier sujet le plus abordé par les communiqués de cette période (51 communiqués sur 417, soit 12% des communiqués).

En 2001, l'antisémitisme a représenté le troisième sujet le plus abordé (15 communiqués

(1) - Cette année là, ces communiqués ont surtout concerné les réponses aux attaques contre les locaux du MRAP, contre des militants, et des commentaires sur diverses questions d'actualité qui ne concernent pas un seul secteur d'action (questions au gouvernement, hommage à des personnalités, décès, etc.).

sur 158, soit 9%), derrière le conflit israélo-palestinien (17 communiqués sur 158, soit 11%) et les discriminations (1er sujet de l'année 2001 avec 20 communiqués sur 158, soit 13% de la totalité des communiqués).

En 2002, l'antisémitisme arrive en quatrième position des communiqués (10 communiqués sur 143, soit 7%), derrière les communiqués concernant spécifiquement le MRAP (1) (16 communiqués sur 143, soit 11%), l'immigration (20 communiqués sur 143, soit 14%), et le conflit israélo-palestinien (24 communiqués sur 143, soit 17%).

En 2003, l'antisémitisme représente le premier sujet abordé par les communiqués (13 communiqués sur 116, soit 11%).

Malheureusement, par manque de temps, nous n'avons pas pu établir de manière précise les chiffres de l'année 2004, mais la tendance se confirme sur la question de l'antisémitisme.

Plus généralement, le MRAP est intervenu systématiquement par communiqués contre les actes antisémites rendus publics, a manifesté sa solidarité avec les responsables des lieux juifs visés (synagogues et cimetières en particulier) et s'est porté partie civile chaque fois que nécessaire..

La Commission antisémitisme s'est réunie régulièrement pour faire le point de l'actualité et préparer les interventions du MRAP. La question du Proche-Orient et ses répercussions sur la montée de l'antisémitisme en France ont occupé une large partie des travaux de la Commission. pendant ces trois dernières années.

Le MRAP a en outre organisé des rencontres avec des organisations juives progressistes et laïques (Rencontre Progressiste Juive, Union Juive Française pour la Paix...), et la dernière, avec « Une Autre Voix Juive », a donné lieu à un communiqué décidant d'actions communes contre l'antisémitisme, le racisme et la montée des communautarismes. Début novembre 2003, le secrétaire général a même participé à un débat organisé par l'association juive AVIV, avec notamment l'écrivain Marek Halter (c'est en se rendant à ce débat que Mouloud Aounit a été agressé par des jeunes de la LDJ). A la même période, le secrétaire général a repré-

senté le MRAP au Club de la presse de proche-orient.info, animé par Ivan Levaï et en présence d'Alexandre Adler.

Par ailleurs le MRAP a poursuivi son combat ancien contre le néo-nazisme, et son pendant le négationnisme, en relevant toutes les déclarations négationnistes et en intervenant entre autres auprès des autorités universitaires concernées (Affaire Plantin en particulier). Pour la préservation de la mémoire auprès des jeunes, le MRAP a participé aux dépôts de plaques dans diverses écoles parisiennes en hommage eux enfants juifs déportés.

Malgré ces réalités montrant l'implication réelle et importante du MRAP sur les questions de l'antisémitisme, des campagnes médiatiques violentes contre le MRAP ont été lancées pour faire passer notre mouvement pour antisémite. Ces campagnes médiatiques ne touchent d'ailleurs pas exclusivement le MRAP, et elle constituent ainsi une problématique importante que le Congrès devra s'approprier. C'est pourquoi il convient d'exposer brièvement le contexte de ces attaques massives sur fond d'instrumentalisation de l'antisémitisme afin d'y trouver les réponses appropriées.

## L'instrumentalisation de l'antisémitisme sur fond de conflit israélo-palestinien

Depuis plusieurs années, les personnalités et organisations qui ont critiqué la politique du gouvernement israélien dans le conflit israélo-palestinien sont devenues les cibles d'injures et de diffamations : elles sont accusées d'antisémitisme ou de vouloir diaboliser l'Etat d'Israël. Cette accusation, soixante ans après l'holocauste, a pour principal objectif de déconsidérer les analyses et les critiques de ces organisations et personnalités. La lutte contre l'antisémitisme devient ainsi, en creux, un soutien à la politique du gouvernement d'Ariel Sharon.

Lors du dîner annuel du CRIF en 2003 Roger Cukierman a déclaré qu'il existe en France " une



alliance brun, vert, rouge », que « l'anti-sionisme est le nouvel habit de l'antisémitisme », et que se retrouvent au sein de cette alliance « une extrême droite nostalgique des hiérarchies raciales » et « un courant d'extrême gauche, anti-mondialiste, anticapitaliste, anti-américain, antisioniste », calomnie qui traite de fascistes Les Verts et le PCF présents dans la salle, mais aussi l'ensemble des soutiens à la cause palestinienne.

Dans un livre consacré à l'antisémitisme, Sylvain Attal accuse Dominique Vidal de défendre, sur les rapports entre les juifs et Israël, une thèse jumelle de celle du révisionniste Roger Garaudy.

Michel Warshawski, lui aussi, s'y voit comparé au philosophe négationniste en tant qu'« accusateur » du « sionisme ».

Sur un site Internet, Alexandre Adler, s'est déclaré « choqué par des traîtres juifs comme les Brauman et autres ». Traîtres à qui ? A quoi ?

A l'antenne d'une radio communautaire, Alain Finkielkraut a taxé « d'antisémitisme juif » Eyal Sivan, soupçonné de vouloir « tuer » et « liquider » et « faire disparaître » ses coreligionnaires.

Selon l'Arche, Pascal Boniface « a fait encore un grand pas, toujours dans la direction qui mène de la critique raisonnée d'Israël à la haine irraisonnée des Juifs ».

Daniel Mermet, est attaqué en justice le 31 mai 2002 pour incitation à la haine raciale. Le motif invoqué : des propos entendus lors d'une série d'émissions diffusées en juin 2001 et consacrées à des reportages sur la bande de Gaza. L'UEJF (Union des étudiants juifs de France), l'association Avocats sans frontières (en la personne de son président, l'avocat Gilles-William Goldnadel) et la Licra ont été déboutés en première instance.

Un collectif autoproclamé « contre tous les racismes », accuse le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, (MRAP) d'avoir des « liaisons douteuses », avec des « partenaires islamistes racistes, révisionnistes et anti-juifs ».

Le MRAP, qui a porté plainte pour diffamation, est accusé par Malek Boutih, ancien président de SOS Racisme, et porte-parole du Parti Socialiste, d'avoir défilé aux cris de « morts aux juifs ». Si lors d'une manifestation en octobre 2000 de tels cris ont été proférés, l'ensemble des organisateurs a immédiatement dénoncé ces agissements.

Alain Finkielkraut diffame le MRAP l'accusant d'être « le mouvement contre le racisme et POUR L'ANTISÉMITISME ».

Le « prix Goebbels » a été décerné à Charles Enderlin, correspondant de France 2 en Israël, auteur de « Le rêve brisé : histoire de l'échec du processus de paix au Proche-Orient » (1995-2002), enquête sur l'échec des négociations israélo-palestiniennes et notamment Camp David.

Des agressions physiques contre Mouloud Aounit et contre le siège du MRAP ont eu lieu. Ces agressions ont été revendiquées par des membres du Tagar, groupuscule extrémiste juif lié au Likoud France.

Le 31 mars 2004, le CRIF présente sur son site un dossier sur le MRAP où il l'accuse de « concentrer depuis plus de trois ans l'essentiel de ses attaques contre Israël et les juifs de France ».

## Antisémitisme : quelles réponses à des réalités incontestées ?

La réalité de la montée de l'antisémitisme n'est pas contestable et pas contesté par notre mouvement, comme l'attestent les communiqués diffusés par le MRAP (voir plus haut). Rappelons pour mémoire que selon la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH) :

On ne saurait voir dans le niveau élevé des violences antisémites la manifestation d'une montée de l'antisémitisme comme courant politique de masse dans notre pays. « Les violences, explique le rapport 2002-2003 de la CNCDDH, ne semblent pas révéler un comportement de rejet dont seraient victimes les membres de la communauté juive dans l'ensemble de la société française. ». Les sondages, les enquêtes récentes, confirment le rejet massif de l'antisémitisme. Ainsi 89 % des Français considèrent aujourd'hui que « Les Français juifs sont des Français comme les autres » (contre 46 % en 1946). 90 % des Français seraient prêts à élire un président de la république juif (contre 50 % en 1965).

S'agissant de l'attitude des Français d'origine arabe, un livre blanc de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et de SOS Racisme publié en 2002 et corroboré par une analyse de Philippe Méchet, directeur d'études de la Sofrès, est frappé par « l'absence d'antisémitisme de masse chez les jeunes d'origine maghrébine ».

Qui alors commet les violences anti-juives ?

A partir des observations des services des Renseignements généraux, le ministère de l'Intérieur estime que l'Intifada « conduit nombre de jeunes à afficher une identification avec les combattants palestiniens, censés symboliser les exclusions dont eux-mêmes s'estiment victimes dans la société occidentale ». Mais il circonscrit un cercle de coupables, observant qu'il s'agit « très fréquemment d'acteurs originaires des quartiers dits "sensibles", souvent délinquants de droit commun par ailleurs, qui essaient d'exploiter le conflit du Proche-Orient ». Il précise d'ailleurs que ces groupes sont « peu sensibles » aux discours idéologiques.

L'analyse des Renseignements généraux recoupe l'intuition de Théo Klein qui, dès 2001, parlait de « violence sociale » dans les banlieues en soulignant que les mêmes petits groupes de jeunes des banlieues sont impliqués dans des délits de droit commun, des attaques anti-juives, des agressions de jeunes filles, des bagarres avec les pompiers,...

Nous voici en tout cas très loin de la Nuit de cristal évoquée par Alain Finkielkraut. Pour mémoire, au cours de ce gigantesque pogrom à l'échelle de tout le Reich nazi, le 9 novembre 1938, 91 juifs furent assassinés, 191 synagogues détruites, 7 500 magasins juifs saccagés et 30 000 juifs déportés. Nous sommes aussi très loin de la « nouvelle judéophobie » attribuée par Pierre-André Taguieff aux militants islamistes, alter-mondialistes ou tiers-mondistes.

Le principal terreau de la violence, ce sont ces ghettos de chômage, de misère et d'ennui où végètent, sans le moindre espoir d'avenir, des centaines de milliers de jeunes défavorisés, au premier rang desquels les jeunes issus de l'immigration.

Le fait que des jeunes délinquants soient les principaux acteurs de violences antijuives n'exclut évidemment pas l'incitation que représente pour eux l'antisémitisme propre à certaines mouvances islamistes intégristes. Celles-là même qu'ont dénoncées plusieurs personnalités musulmanes, notamment Tariq Ramadan dans sa fameuse tribune du Monde de la fin décembre 2001 et dans la plupart de ses conférences-débats. Le philosophe déclarait notamment : « Il faut être honnête et aller jusqu'au bout de l'analyse du phénomène : comme cela se voit à travers le monde musulman, il existe aujourd'hui en France un discours antisémite qui cherche à tirer sa légitimité de certains textes de la tradition musulmane et qui se sent conforté par la situation en Palestine. Ce discours n'est pas uniquement le fait de jeunes désœuvrés ; il est aussi véhiculé par des intellectuels ou des imams qui, à chaque écuel, au détour de chaque revers politique, voient la main manipulatrice du "lobby juif". La situation est trop grave pour se satisfaire de propos de circonstance. Les musulmans, au nom de leur conscience et de leur foi, se doivent de prendre une position claire en refusant qu'une atmosphère délétère s'installe en France. Rien dans l'islam ne peut légitimer la xénophobie et le rejet d'un être humain par le seul fait de sa religion ou de son appartenance. Ce qu'il faut dire avec force et détermination, c'est que l'antisémitisme est inacceptable et indéfendable. Le message de l'islam impose le respect de la religion et de la spiritualité juives considérées comme la noble expression des "gens du Livre". »

– en 2002 par rapport à 2001, le nombre d'actes de « violence raciste » a été multiplié par quatre, et, en leur sein, le nombre d'actes antisémites multiplié par six ;

– en 2003 par rapport à 2002, on observe un net reflux des actes antisémites au nombre de 125 (- 35,9 %) et des autres actes racistes au nombre de 92 (-22,69 %) ;

– pour le seul premier semestre 2004, on assiste à nouvelle poussée selon le ministère de l'Intérieur, avec 135 actions anti-juives et 95 autres actions racistes, soit plus que pour l'ensemble de l'année 2003 (respectivement 125 et 92).

Afin d'éclairer les militants dans l'optique du congrès, il nous a semblé nécessaire de reproduire ce texte de Dominique Vidal qui pose très bien la problématique à laquelle nous aurons à répondre :

Le Congrès devra se saisir de ces questions afin de savoir ce que peut faire de plus le MRAP pour combattre ce poison extrêmement pernicieux qu'est l'antisémitisme. De plus, il conviendra de s'interroger pour savoir si nous n'avons pas sous-estimé l'antisémitisme classique développé dans les milieux islamistes radicaux (par exemple diffusion d'ouvrages négationnistes dans certaines librairies islamistes, diffusion d'émissions antisémites sur certaines chaînes de pays arabes...)?

## Racisme anti-arabe : enjeux, problématiques et pertinence de l'islamophobie

La question de l'islamophobie est certainement, avec la laïcité, une des questions de fond la plus problématique au sein de notre mouvement. L'on ne peut donc faire l'économie d'un bref historique des actions du MRAP dans ce domaine et de l'évolution que cette question a prise au sein de notre mouvement.

A partir du 11 septembre 2001, nous avons observé un déchaînement de l'hostilité envers les musulmans au niveau des médias, de l'édition, et d'Internet, auxquels s'ajoutent les préjugés et stéréotypes hérités de la colonisation, tout ceci étant une occasion idéale pour l'extrême droite et les extrémistes juifs d'en découdre avec les musulmans. Ce climat a eu des répercussions concrètes : incendies de mosquées, profanations de cimetières et agressions physiques. Le MRAP, conformément à sa tradition et à son éthique, a décidé de se saisir du problème. Mais avant d'engager une action quelconque, il a souhaité entamer préalablement un travail de réflexion. C'est pourquoi, avec l'accord des instances nationales, un colloque sur l'islamophobie a été organisé avec la participation d'historiens, de spécialistes et de chercheurs de renom : Bruno Etienne, Claude Liausu, Ghaleb Bencheikh (qui n'a pas la réputation d'être tendre avec les fondamentalistes). Les travaux du colloque, notamment ceux du Bruno Etienne et de Bencheikh, ont convaincu de l'urgence d'agir contre la montée de l'expression raciste envers les musulmans, expression qui effectuait en outre un amalgame entre maghrébins, africains, immigrés, arabes, musulmans, islamistes..

A cette époque, aucune voix à l'intérieur du mouvement ne s'était élevée ni contre l'usage de ce terme, ni contre l'apparition de cette nouvelle forme de racisme. Mieux : le MRAP a mené une campagne médiatique pour dénoncer ce racisme qui n'a pas été contestée d'abord en interne. Mais aussitôt, le mrp a fait l'objet d'une campagne de diabolisation contre le combat de notre mouvement contre cette forme de racisme. Bien entendu, des journaux de droite, comme le Figaro, ont mené une campagne hostile contre le MRAP à ce sujet, notamment en soutenant Claude Imbert, lequel

s'était déclaré « islamophobe » sur l'antenne de LCI. Mais la presse de gauche n'était pas non plus en reste sur ces critiques : c'est ainsi que Claude Askolovitch a publié dans le Nouvel observateur un article montrant le secrétaire général du mouvement comme allié aux islamistes et à Tariq Ramadan dans une promotion de la religion musulmane et des idéologies islamistes.

Faut-il rappeler à cet égard que le MRAP a été invité par le FSE en qualité d'intervenant sur l'un des 100 forums, et ce compte tenu du travail fait par le mouvement sur l'"islamophobie", la visibilité politique de notre action en domaine, et la reconnaissance des victimes de ce racisme «arabo-musulman» : les 150 associations (collectif d'organisation) a fait le choix du MRAP avec une dizaine d'autres représentants d'autres organisations européennes, sous la présidence de Madeleine Reberieux, ancienne présidente de la LDH. L'intervention de Mouloud Aounit, placée sous l'intitulé «Racisme, xénophobie, antisémitisme, islamophobie, discriminations, stigmatisation des immigrés, des populations issues de l'immigration, des Roms et des gens du voyage, rôle des médias, pour le dialogue des cultures.», a été écrite et validée par l'ensemble du Bureau National. Il n'en reste pas moins que l'exploitation politique et la calomnie qui s'en est suivie, il faut le reconnaître, a perturbé beaucoup de militants et de sympathisants de notre mouvement. La campagne de calomnies continue encore, Ainsi l'Express du 18 octobre consacre un dossier spécial à Tariq Ramadan, et s'en prend vertement sans la moindre analyse critique à la LDH et prend comme illustration une photo de Mouloud Aounit et Tarik Ramadan.

La critique est également venue du côté de militants et de sympathisants de gauche qui considéraient que la laïcité ne pouvait souffrir d'aucun compromis avec des composantes religieuses de la société, et le MRAP, en combattant l'islamophobie, apparaissait à leurs yeux comme soutenant une composante religieuse de la société.

Pour autant, l'action du mrp a porté ses fruits : la CNCDDH, dans son rapport 2003, consacre une partie entière à l'« intolérance et violences à l'égard de l'islam dans la société française » et pose la question de l'islamophobie. Au niveau européen, l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) publie un rapport qui traite notamment des « Répercussions de l'actualité internationale sur l'antisémitisme et l'islamophobie en Belgique ». Les pouvoirs publics français font montre d'un intérêt sur la question, notamment lorsque Jean-Pierre raffarin s'inquiète d'une montée de l'islamophobie en France ou lorsque Renaud Muselier publie un article en octobre 2004 dans lequel il n'oublie pas l'islamophobie. De plus, des journaux comme Le Monde ou Libération utilisent également ce terme pour définir cette forme particulière de racisme.

Cependant, suite à ces événements et au plus fort des attaques contre notre mouvement, le Conseil national du MRAP a décidé le 8 mai

2004 de « ne pas utiliser publiquement jusqu'au congrès l'expression "islamophobie". Cette expression confond la phobie de la religion et la phobie du musulman. ». Cette décision a été respectée jusqu'à ce jour. Notons cependant depuis le trouble que cette décision a généré vis à vis d'associations d'immigrés ainsi que des partenaires associés au colloque du MRAP sur l'islamophobie.

Puisque le MRAP a pour vocation de faire appliquer les lois contre le racisme, qui stipulent notamment que la diffamation, l'injure, ou l'agression « envers une personne ou un groupe de personnes a raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », et que la question a été mise en suspend jusqu'au prochain Congrès, elle devra alors être rediscutée. C'est pourquoi il convient de revenir sur les différentes problématiques qui se posent à nous et qu'il nous faudra alors trancher. Les critiques se situent à plusieurs niveaux : le terme « islamophobie » aurait été inventé par des intégristes musulmans (islamistes) pour effectuer une oppression contre ceux qui critiquent la religion musulmane; l'usage de ce terme créerait une confusion entre la critique légitime d'une religion et la manifestation d'un racisme envers un groupe de population (ici les musulmans); enfin, l'usage de ce terme aurait donné du MRAP une image communautaire.

Concernant la création du terme « islamophobie » par les intégristes musulmans, il faut constater que le terme est employé dès 1925 par Etienne Dinet, dans L'Orient vu de l'Occident: il est donc faux de dire que ce terme a été créé par des intégristes - et quand bien même ce serait le cas, n'oublions pas que le terme « antisémitisme » a été créé par un antisémite (Wilhelm Marr en 1879). Mais la critique sur le terme « islamophobie » porte essentiellement sur le fait que l'usage qui en est fait depuis 1925 a surtout concerné des intégristes qui, par l'usage de ces termes, qualifiaient tout comportement qui refuse l'application d'un Islam orthodoxe (refus de porter le voile, rejet de fatwa, etc.). Cependant, on se doit de remarquer que si le terme « apartheid » a à la fois été créé et utilisé par les promoteurs d'un racisme anti-africain pour favoriser un comportement radical (tout comme les intégristes musulmans utiliseraient le terme « islamophobie » pour promouvoir un Islam radical), ceci n'a pas empêché les anti-racistes d'utiliser le terme « apartheid » pour combattre cette forme particulière de racisme. La question reste donc ouverte de savoir si le mot « islamophobie » peut quand même être utilisé par des anti-racistes pour ce qu'il désigne : à savoir une hostilité à l'endroit des musulmans parce que musulmans.

Ensuite, l'usage de ce terme créerait une confusion entre la critique légitime d'une religion et la manifestation d'un racisme envers un groupe de population (ici les musulmans). La question posée au Congrès sera de savoir si le MRAP a d'une quelconque façon pris position contre une simple critique de l'Islam en qualifiant cette critique d'« islamophobie ». Pour

certain(e)s, la réaction du MRAP envers Louis Chagnon, professeur d'histoire qui enseignait à ses élèves que « Mahomet tuait 600 à 900 juifs par jour », relève d'une attaque contre la critique de l'islam. Pour d'autres, cette prise de position n'est qu'une revendication pour que la neutralité de la laïcité soit respectée dans l'enseignement des religions à l'école publique et que les faits religieux soient enseignés avec une égale considération, sans mettre une religion à un autre niveau que les autres.

Enfin, le combat du MRAP contre l'islamophobie aurait donné de notre mouvement une image communautariste ne défendant que les musulmans. Cependant, si l'on tape dans un moteur de recherche les mots "MRAP" et "islamophobie", on arrive à un résultat de 1620 pages internet; et si l'on tape les mots "MRAP" et "antisémitisme", on arrive à un résultat de 7190 pages. De plus, il convient de remarquer que sur la totalité des communiqués du MRAP durant l'année 2003, les communiqués concernant l'islamophobie ont représenté 7% des communiqués, après les communiqués sur le conflit israélo-palestinien, sur les USA, l'immigration, et l'antisémitisme (en première position des communiqués publiés lors de l'année 2003). Il conviendra donc de se poser la question de savoir pourquoi, malgré les réalités, le MRAP est considéré sur la question de l'islamophobie comme communautariste.

Plus généralement, il faudra se poser la question de savoir comment appliquer les lois anti-racistes, qui interdisent toute hostilité envers un individu ou un groupe de population fondée notamment sur la religion, quand on est un mouvement laïque ? Comment concilier la défense de "religieux" discriminés, injuriés, et diffamés avec l'affirmation de notre laïcité ? Comment apparaître impartiale dans la lutte contre tous les racismes, qu'ils touchent des religieux ou non, sans apparaître communautariste ? Doit-on exclure du combat antiraciste toute une catégorie de personnes parce qu'elles exprimeraient leur religion et qu'en tant que laïcs nous considérerions cette question comme n'étant pas notre ressort ? Doit-on continuer de se battre même lorsqu'un déferlement médiatique vient critiquer avec violence et mauvaise foi l'action du MRAP ?

## Extrême droite : une Lepénisation des esprits, des pratiques, contributions du MRAP, mobilisations et limites

En France, le FN est installé dans le paysage comme la troisième force politique du pays. Aux dernières élections, il a confirmé son enracinement en homogénéisant son implantation locale. En Europe, de plus en plus d'électeurs soutiennent des idées populistes et xénophobes de la droite extrême ou de l'extrême droite

nationaliste. Selon les chiffres du CEVIPOF, le poids des droites extrêmes et populistes au sein du corps électoral de l'union européenne est passé de 3,8% à 10% globalement durant la décennie 1992-2002.

Le 21 avril 2002, Le Pen arrive au second tour de l'élection présidentielle, en rassemblant 5 471 739 électeurs au premier tour des élections présidentielles et 5 525 032 voix le 5 mai 2002. Les hommes politiques de droite comme de gauche n'ont pas su combattre la stratégie de ce parti d'extrême droite. Ils ont été sur son terrain en reprenant ses thèmes et son vocabulaire lors de la campagne politique. L'insécurité est un thème simple : il est basé sur un ressenti. C'est un thème efficace pour l'ED car il justifie un discours et une politique autoritaires et alimente le racisme car évidemment il satisfait à l'équation insécurité = immigration ou insécurité = jeunes issus de l'immigration = jeunes de banlieue.

Les partis politiques n'ont pas tirés un enseignement du 21 avril. Ils considèrent le 21 avril 2002 comme un accident conjoncturel. Pour beaucoup, aujourd'hui le danger est écarté car le sursaut républicain de l'entre 2 tours des élections présidentielles a suffi à éradiquer le FN. L'ampleur des manifestations laissait présager la venue d'une nouvelle génération plus citoyenne, plus militante. Les partis politiques comme les associations ont bénéficié un certain temps de cette vague. Chacun faisait son mea-culpa, se déclarait prêt à engager des réflexions et des actions pour qu'une telle chose ne se renouvelle pas. Et puis le second tour et les législatives sont passés. Après le second tour, la mobilisation est retombée. Les analyses n'ont jamais été réellement faites, les responsabilités n'ont pas été réellement évaluées. Nous avons refoulé le 21 avril, pour mieux l'oublier et tout a repris comme avant. Le fait d'être présent au second tour a donné « légitimité », pour certains, à ce parti xénophobe. Les électeurs semblent décomplexés. Pourtant les électeurs qui choisissent ce parti d'extrême droite, sans complexe, choisissent un parti qui base son programme sur la discrimination raciale. Depuis avril 2002, les tabous sont tombés, on revendique plus facilement son adhésion aux idées de Préférence nationale.

Les dernières élections ont été marquées par l'absence de débats et de campagnes politiques. Les hommes politiques de droite comme de gauche devrait avoir des démarches courageuses. On ne lutte pas contre l'ED en reprenant son vocabulaire, on ne lutte pas contre l'ED en disant que ces partis posent les bonnes questions, on ne lutte pas contre l'ED en entrant dans son jeu. Les politiques ne sortent malheureusement pas des démarches électoralistes. Il faut reconquérir le champs démocratique et construire une réelle alternative. C'est en réaffirmant les valeurs universelles d'égalité et de citoyenneté, cest en proposant une réelle alternative politique basée sur les valeurs des droits de l'homme, sans concession que nous lutterons réellement contre ces partis de la haine. La droite utilise les résultats des derniè-

res élections comme argument pour justifier sa politique répressive qui stigmatisent une partie de la population et ne peut que renforcer les peurs exploitées par le FN.

Les résultats des ces dernières élections ont montré la faiblesse militante de l'implantation du FN sur le terrain. Ce parti qui s'appuie sur les détresses sociales et les peurs collectives bénéficie plus d'un vote de ras le bol que d'un vote d'adhésion profonde. Quand d'autres partis symbolisent l'exaspération des électeurs pour la politique actuelle, le FN obtient un score nettement moindre.

## Les stratégies du FN

Depuis que les discours du FN ont changé et que les propos de M le Pen sont devenus plus contrôlés, il est plus facile de se revendiquer, sans complexe, de ce parti d'extrême droite qui se défend être raciste. Le but de son programme étant de défendre « l'identité française » et la nation, il développe un racisme différentialiste. Il nie être raciste ; il se dit nationaliste. Ils développent une conception identitaire et communautaire du monde, d'où les attaques contre le mondialisme en tant que nationaliste. Chacun chez soi, les immigrés non pas leurs places en France. La conception du monde de l'extrême droite est communautaire et contraire aux droits démocratiques des citoyens. L'individu n'existe pas en tant qu'être humain, il existe en appartenant à une communauté. Il remet en cause la conception laïque démocratique de la société héritière de la révolution de 89. Les extrémistes ou fondamentalistes religieux chrétiens, juifs ou musulmans qui prônent le communautarisme sont des alliés de l'extrême droite même s'il joue un rôle ponctuel de repoussoir (Selon Renée Monzat, par exemple, le chef du mouvement nation belge travaille par exemple avec le parti de musulmans de France).

Ce parti a réussi à imposer ces idées sur les programmes des partis politiques ; il doit, s'il veut un jour obtenir ou partager le pouvoir, élargir son électorat. Nous avons vu qu'il avait réussi dans le monde rural lors des dernières élections régionales mais il doit aussi conquérir l'électorat féminin. Marine Le Pen a pour rôle de féminiser et de rajeunir le parti. Après avoir rendu le parti plus respectable, de sont les dirigeants du parti que l'on cherche à rendre respectables et plus présentables. Il a quelques années la plupart des hommes politiques refusaient de dialoguer dans les médias avec un leader de l'extrême droite, les journalistes se posaient au moins la question de savoir s'ils devaient être invités. Aujourd'hui personne ne se pose plus de question, c'est banal et normal d'inviter un dirigeant du front national même s'il a été condamné pour racisme. Qui rappelle la mort de Brahim Bouaram lors des débats télévisés ?

## La lutte contre l'extrême droite

En présence d'un danger immédiat les associations et les partis politiques savent travailler en collectif et réagir. Les mobilisations citoyennes, comme au lendemain du 21 avril, font effectivement reculer électoralement le FN. Elle rend plus difficile les liens entre ce parti et son électorat, elle permet de limiter comme en Rhône Alpes, pour l'élection de Million, les alliances entre la droite et l'extrême droite. Cette forme de résistance immédiate est indispensable et permet de limiter l'influence du FN. Mais parallèlement, hors danger immédiat, un travail de fond doit être mené pour réfléchir à une meilleure riposte car inexorablement l'extrême droite gagne du terrain. Il existe plusieurs niveaux de riposte.

La première réponse, la plus importante doit être politique mais la plupart des partis une fois les élections passées, refoulent les votes d'extrême droite. On doit construire une réelle alternative politique et sociale. Une politique économique soucieuse de l'intérêt de tous représenté le seul rempart efficace contre l'extrême droite.

Dans ce contexte quel doit être le rôle d'une association de lutte contre le racisme comme le MRAP ?

Il faut recréer des solidarités, recréer du lien social dans certain quartier ; c'est le rôle d'une association locale. Il est démontré que dans une ville donnée, le niveau de l'extrême droite varie dans les quartiers au bureau de vote à l'inverse de l'intensité de la vie associative. Le rôle de l'antiracisme de proximité et des comités locaux est primordial.

Nous devons créer une riposte au quotidien. Elle nécessite localement une vigilance de tous les jours et une connaissance assez fine des actions menées et des discours de l'extrême droite.

Une association comme le MRAP n'a pas les forces militantes nécessaires pour lutter seul contre cette machine de haine que représente l'extrême droite. La riposte doit nécessairement être unitaire et collective. La commission de lutte contre l'extrême droite participe au Groupe d'Initiative Européen qui travaillent sur le thème "droites extrêmes et populistes en Europe". Ce groupe, étudie les montées de l'extrême droite et de la droite extrême en Europe, nous cherchons à créer un réseau d'associations européennes de vigilance contre l'extrême droite.

Notre association doit changer de discours, le discours moral contre le racisme est inadapté, les électeurs ne se considèrent pas racistes. Les références au fascisme et au nazisme historique deviennent obsolètes, passistes, car ils ne tiennent pas compte des évolutions des arguments de ces partis. Comme argument de base contre ces partis, l'anti-racisme moralisateur est contre productif. Les actions contre le racisme notamment éducatives sont importantes sur un long terme et représente un important travail

des comités locaux mais cela n'est pas suffisant pour lutter contre ces partis de la haine. Notre association doit considérer la lutte contre l'extrême droite comme un de ses axes politiques prioritaires. Pour cela, chaque comité local, chaque fédération doit s'investir dans cette lutte. Aujourd'hui, la lutte contre l'extrême droite n'est pas une priorité politique de notre mouvement. La commission de lutte contre l'extrême droite se retrouve et se sent bien seul au MRAP. Malgré de nombreux appels, elle n'a aucun retour des comités locaux sur les documents qu'elle produit. Aucun retour des différentes activités des comités locaux sur ce sujet, il faut qu'elle initie un numéro spécial de Différences sur l'extrême droite dans les régions pour savoir l'état de la lutte dans les comités locaux. Est ce de la part des Comités locaux un désintéressement à la cause, un débordement d'activité diverses qui font oublier les priorités, un désaccord sur les études qui nous prennent tant de temps à élaborer, une ignorance de ces documents ?...

## Rapide bilan d'activité de la commission

L'activité de la Commission extrême droite, animée par Isabelle Sirot, a développé une activité régulière et continue drainant de nombreux jeunes.

Organisation d'un collectif et des manifestations nationales contre Le Pen au lendemain du 21 avril 2002. Elaboration au lendemain du 21 avril, d'un document (15 pages) avec la commission éducation en direction des enseignants et des élèves L'EDUCATION : pilier de la lutte contre l'idéologie de l'extrême-droite.

Devant une vague d'adhésion plusieurs réunions d'informations et d'accueil sur l'extrême droite pour les nouveaux adhérents du après 21 avril. Nouvelle vie pour la commission de lutte contre l'extrême droite qui est une des seules commission qui fonctionne réellement au MRAP. Création de deux sous commissions de réflexion. La première sur l'extrême droite en Europe, la seconde sur la réalisation d'un argumentaire. Création d'argumentaire et de tests des argumentaires lors de plusieurs distributions de tract en banlieue parisienne.

Organisation de réunion PST sur l'extrême droite en novembre 2002. Avec la participation de René Monzat Et Michel Briganti du CRIDA.

Remise à jour complète du site national du MRAP sur la lutte contre l'extrême droite, actualisation des fiches sur l'ED en France. Pour l'Europe, réalisation et actualisation de fiche sur l'état de l'extrême droite par pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays Bas, Suisse, Suède, Danemark, Italie).

Réalisation du dossier sur l'extrême droite dans le *Différences* de l'automne 2003.

Participation et organisation d'un salon du livre (week end) anti-fasciste à Paris au printemps 2004.

Participe au Groupe d'Initiative Européen qui travaillent sur le thème "droites extrêmes et populistes en Europe". Ce groupe, étudie les montées de l'extrême droite et de la droite extrême en Europe, Le but est de créer un réseau d'associations européennes de vigilance contre l'extrême droite.

Intervention au FSE de Saint Denis dans un séminaire sur les montées de l'extrême droite.

Travail sur les propositions de trois séminaires au prochain FSE de Londres (la démagogie antimondialiste des droites extrêmes : les nouveaux visages autoritaires et xénophobes en Europe ; Quelles mobilisations démocratiques face à l'Europe libérale et à la démagogie autoritaire et xénophobe ? L'instrumentalisation des fondamentalismes religieux par l'extrême droite contre la participation politique des citoyens).

Participation ponctuelle à des collectifs lors de rassemblement ou manifestation de l'extrême droite.

Réponse au courrier spécifique et communiqué de Presse relatif à l'extrême droite.

Animation de la liste spécifique Internet. Proposition de Film et de débat pour les Cls.

Divers articles ont également parus dans *Différences* : Janvier 2003 : Enquête sur la droite extrême, par René Monzat. Octobre-novembre 2003 : 5 articles. Avril-mai-juin 2004 : Mais où est passée l'extrême droite ? Par la Commission nationale du MRAP sur l'extrême droite.

Il reste que le congrès devra réfléchir et formuler des propositions pour que ce combat redevienne une priorité nationale et qu'une appropriation collective et permanente soit mise en oeuvre. Comment et avec qui créer ce sursaut des consciences assoupies ? Quelle forme nouvelle de riposte doit-on ensemble inventer, créer ? Telle est l'attente que nous avons à l'endroit de chacun d'entre vous.

## Discriminations, une mobilisation particulière face à un problème profond

### Rappel historique

Dans le contexte d'aujourd'hui, rappeler que notre mouvement fut à l'origine de la loi de 72, ne nous paraît pas inutile. Toutefois cette loi, aussi positive soit elle pour le combat antiraciste, reste insuffisante pour condamner les discriminations racistes.

La discrimination est en fait le racisme en acte au quotidien. Les victimes sont effectivement traitées inégalement en fonction du faciès et du patronyme. Par cette pratique, ce ne sont plus seulement les étrangers qui sont victimes de discriminations, mais également les Français d'origine étrangère.



Nous le savons par expérience, les discriminations se font le plus souvent de manière insidieuse, mettant leurs victimes devant l'impossibilité de prouver le caractère raciste de ces pratiques.

Il est relativement facile de démontrer le « traitement inégalitaire » que subissent les victimes de discrimination, mais combien est difficile de prouver la motivation raciste de l'acte.

Avec la présomption d'innocence, ce sont les victimes qui doivent apporter la preuve de leur accusation.

Dès les années 70, le MRAP initia les testings avec pour objectif de démontrer la réalité des discriminations racistes (pratiques généralement contestées à l'époque).

20 ans d'action pour que le gouvernement reconnaisse enfin ce phénomène !

Une reconnaissance institutionnelle que nous avons appréciée et pour cause !

Cette reconnaissance est liée, à notre avis, à trois facteurs :

- l'ampleur du phénomène (aucune sphère de la société n'est aujourd'hui épargnée) ;
- l'activité d'associations comme le MRAP ;
- la directive européenne contre les discriminations (97-98).

Cette reconnaissance a été accompagnée par la mise en place d'un arsenal institutionnel : CODAC, GELD, 114.

Dans ce contexte, le MRAP a décidé de poursuivre son action sur plusieurs fronts :

- juridiques, avec pour objectif : enrichir la loi (ex. partage de la charge de la preuve...), obtenir des condamnations qui seront des signes forts pour démontrer publiquement l'illégalité des discriminations et faire reculer le sentiment d'impunité (ex. condamnation du pharmacien de solesmes par la fédération du nord mrap) ;
- nous inscrire dans ces dispositifs institutionnels (codac, geld) afin d'obliger l'Etat à assumer ses responsabilités, à faire fonctionner ces structures pour qu'elles ne restent pas en sommeil (ces structures peuvent rester des coquilles vides donnant bonne conscience aux pouvoirs politiques) ;
- Pour accompagner les victimes...

## Les discriminations, une question de société

La situation des discriminations racistes en France reste une question de société qui nécessite des réponses volontaristes de la part des pouvoirs publics. Des milliers de citoyens vivant en France, souvent de nationalité française, restent en marge du contrat républicain, parce que de couleur différente, de religion différente, portant un patronyme à consonance étrangère, ou habitant un quartier stigmatisé.

Si les dispositifs institutionnels mis en place dans les années 90 ont permis de prendre

conscience de l'ampleur du phénomène, ils ont aussi montré leurs limites. Une réforme est en cours.

La législation s'est enrichie et permet aujourd'hui de nouveaux modes d'intervention : notamment avec l'aménagement de la charge de la preuve au civil, avec la possibilité donnée aux associations anti-racistes d'intervenir aux prud'hommes aux côtés des victimes.

Mais la législation est mal et peu appliquée, avec très peu de condamnations et de très nombreux classements sans suite.

L'absence de sanction a pour effet une banalisation des pratiques discriminatoires. Cette banalisation a des conséquences néfastes pour la société: elle se traduit par une désespérance des personnes qui en sont victimes, mais aussi par de la violence, et des replis communautaires et religieux.

Il faut rendre illégitime toutes les discriminations.

### Le MRAP et la lutte contre les discriminations

La période 2001 - 2004 a été une période charnière et de transition pour l'action de lutte contre les discriminations du MRAP.

#### Pour plusieurs raisons :

- à l'interne avec la fin de la campagne « discriminations, ouvrons les yeux ». Si de nombreuses actions impulsées se sont poursuivies, d'autres ont pris fin par manque de moyens et d'impulsion.
- A l'externe avec l'évolution des dispositifs de lutte contre les discriminations

La campagne « discriminations, ouvrons les yeux ». Lancée en 2000, la campagne s'est poursuivie jusqu'en 2002, et connaît des prolongements jusqu'à aujourd'hui. Par cette campagne, nous avons souhaité lutter contre le racisme en acte, et non pas seulement le racisme idéologique, au niveau local, national et européen.

#### 1) La création de nombreuses permanences d'accueil des victimes de discriminations

Le MRAP comporte aujourd'hui un réseau de 60 permanences d'accueil. Plus de 100 militants ont été formés à l'écoute des victimes et des témoins ainsi qu'au soutien juridique.

Les victimes sont écoutées, conseillées, et aidées sur le plan juridique. Dans un certain nombre de cas, le MRAP porte plainte ou se porte partie civile aux côtés des victimes.

Cette campagne a permis une dynamisation et un développement de la vie de certains comités, qui ont embauché, se sont équipés, ont développé leurs réseaux de partenaires.

#### 2) Les actions de formation et de sensibilisation

Les CL et Fédérations ont développé une multitude d'actions de sensibilisation et d'information. Ils se sont investis dans la production

d'outils : CD Rom, exposition, plaquette d'information, calendrier, logo, jeu, théâtre de rue, travail avec une conteuse, colloques, débats et tables rondes.

De nombreux comités locaux et fédérations sont intervenus dans les établissements scolaires, les hôpitaux, les associations de quartiers, et parfois dans les IUFM. Le CL de Rouen assure ainsi de 60 à 80 interventions par an dont des formations auprès des animateurs de centres de loisirs, des éducateurs, etc.

Le MRAP est de plus en plus sollicité pour intervenir sur les questions de discriminations (Maison des associations, Point d'Information jeunesse...).

Des outils d'information et de sensibilisation ont été constitués au niveau national :

- le film « discriminations, ouvrons les yeux ».
- Cinq témoins y racontent leur histoire ;
- un guide du droit des victimes ;
- un guide pratique pour les acteurs de la lutte contre les discriminations en partenariat avec l'ADRI et le GELD. On peut regretter que ce dernier projet n'ait pu aboutir.

#### 4) Participation aux travaux des CODAC départementales

Plusieurs fédérations ont participé aux travaux des CODACS départementales. Cependant, il est à noter que l'activité de ces dernières s'est beaucoup affaiblie.

Certains comités et fédérations ont invité les institutions locales à signer des chartes de bonne conduite, ils ont engagé des actions pour que les chartes signées soient suivies d'effet. Le bilan de ces chartes reste cependant aujourd'hui mitigé : de nombreuses chartes se sont limitées aux effets d'annonce.

#### 5) Le MRAP s'est engagé dans des programmes de recherches européens

- RAXEN : constitution de bases de données et de rapports autour des discriminations
- EQUAL « stratégie d'information contre les discriminations raciales à l'emploi ».
- FRATER, « formations, réflexions et actions trans-européennes contre les discriminations raciales, et celles liées au handicap ».

La participation du MRAP à ces projets a été interrompue en 2002 faute de personnel pour en assurer le suivi.

Au cours de la campagne et depuis, plusieurs réunions de formation et d'échange ont été organisées avec les comités locaux, les militants et salariés et les responsables nationaux impliqués dans la lutte contre les discriminations. Des intervenants externes y ont participé.

### L'action extérieure du MRAP

#### 1) Le MRAP est membre du conseil d'administration du GELD.

Cet organisme cessera son activité fin 2004 avec la mise en place de l'autorité indépendante de lutte contre les discriminations.

#### 2) Le MRAP est membre permanent de la CNCDDH.

A ce titre, il a participé aux travaux de la sous-commission F : « racisme et xénophobie », dont le vice Président est Charles Palant, ancien Président et fondateur du MRAP. Nous avons participé à la rédaction des notes concernant la création d'une autorité indépendante de lutte contre les discriminations.

#### 3) Comité de suivi du programme européen RITU

Emmanuelle Le Chevallier, responsable des discriminations au MRAP, a participé au comité de suivi pour le laboratoire URMIS du CNRS, pour la recherche européenne intitulée : « Racial and ethnic minorities, immigration and the role of trade unions in combating discrimination and xénophobie » (RITU).

Campagne de communication de la commission européenne : le MRAP a participé au groupe de travail français de la campagne européenne de communication « Pour la diversité. Contre les discriminations ».

### Un nouveau dispositif en préparation : l'autorité indépendante de lutte contre les discriminations

Cette autorité, dont nous souhaitons la création, verra le jour en 2005.

#### 1) Le MRAP a formulé des avis et propositions pour la création d'une telle instance

Un groupe de travail du MRAP avec la participation d'experts extérieurs a développé un travail de réflexion à propos de la création d'une autorité indépendante de lutte contre les discriminations : ces propositions, validées par le bureau national, ont été remises à Bernard Stasi lors de l'audition du MRAP.

Le MRAP a participé activement au collectif pour une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations. Ce collectif rassemble une cinquantaine d'associations concernées par toutes les discriminations (racisme, sexisme, homophobie, santé, handicap...)

Le collectif a mené un travail approfondi de réflexion et de lobbying :

- rédaction d'une plate-forme de propositions, de fiches de synthèses de propositions sur l'organisation, les pouvoirs, et le mode de saisine de l'autorité, et d'amendements au projet de loi ;
- rencontre avec les cabinets du 1er ministre, du ministère des affaires sociales, et de la Présidence ;
- participation aux délégations du collectif auditionné par Bernard Stasi ;
- participation à plusieurs journées de réflexion et d'échange sur les discriminations.

#### 2) Le rôle de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

Cette instance sera un recours pour les victimes. Elle proposera des médiations. Elle aura des pouvoirs d'enquête pré-juridictionnels. Elle pourra instruire des plaintes individuelles et collectives et pourra en prendre l'initiative. Elle aura des moyens de communication et de recherche. Elle favorisera et encouragera les actions positives de lutte contre les discriminations. Elle disposera de correspondants régionaux.

#### 3) Il nous appartiendra de nous organiser en fonction de ce nouveau dispositif

Cette nouvelle instance nous amènera à adapter notre action de lutte contre les discriminations. Le MRAP pourra devenir un interlocuteur privilégié et un partenaire :

- nous pourrions saisir l'autorité, l'informer des dossiers dont nous sommes saisis,
- un groupe d'expert sera nommé par les membres de l'autorité, avec un rôle consultatif. Que nous soyons associés ou non à ses travaux, notre rôle sera d'être exigeant quant à ses résultats, en jouant un rôle d'aiguillon. Nous pourrions apporter notre expérience et notre analyse, pour stimuler son action.
- nous poursuivrons notre activité au sein du collectif inter-associatif autour des discriminations : le rôle de ce collectif sera celui d'un espace de réflexion et d'un groupe de pression pour que l'autorité soit efficace, pour que le droit évolue, et prenne mieux en compte toutes les discriminations, pour dénoncer les discriminations indirectes et les discriminations légales.

Des actions de formation et de réflexion internes seront indispensables pour nous adapter aux nouveaux dispositifs et aux nouvelles législations, à prévoir dès 2005.

#### 4) Quel avenir pour les permanences du MRAP, une fois la HALDE en place ?

Nous pouvons souhaiter que l'autorité rende nos permanences inutiles, l'aide aux victimes étant assurée par l'autorité.

Il est un peu prématuré pour avoir cet optimisme. Si la saisine n'est qu'écrite, notre rôle restera d'aider les victimes à saisir l'autorité et la justice. Notre rôle restera surtout une vigilance politique pour que de vraies réponses soient données à des situations d'injustice.

Aujourd'hui, si 60 permanences existent sur le papier, notre réponse aux victimes est très incomplète et inégale suivant les zones géographiques. Les plaintes sont de ce fait souvent traitées au niveau national, sans suivi politique local. Or l'efficacité du juridique ne peut exister que si l'action est combinée à une action politique. Cette articulation est efficace quand elle est réalisée par les représentants locaux qui connaissent les interlocuteurs locaux et sont reconnus et entendus localement.

Aussi, une décentralisation du traitement des plaintes devrait être réalisée. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre l'action de formation des bénévoles et permanents, d'encourager d'avantage la mutualisation des expériences et des connaissances, de partager nos bilans et

nos expériences. Il nous appartient de mieux équilibrer notre présence, en particulier au niveau régional.

Tout en préservant les permanences les plus actives localement, nous devrions essayer de créer au minimum une permanence par région, qui aurait compétence à traiter de toutes les questions de discriminations dans leur région. Ces permanences devraient être animées par des permanents formés, et compétents sur le plan juridique. Ces permanences devraient bénéficier d'un suivi politique au niveau régional, et départemental.

### Un nouveau développement de l'action contre les discriminations : la lutte contre les discriminations au travail

#### La création de comités professionnels

En 2002 et 2003, des salariés, rencontrant des problèmes de racisme au sein de leur entreprise, et n'étant pas satisfaits des réponses apportées par les syndicats, ont décidé de créer des comités antiracistes au sein de leur entreprise. Ils ont choisi de s'affilier au MRAP.

Le MRAP, en partenariat avec la Fédération de Paris, a aidé à la création des comités RATP, JUSTICE. Nous aidons actuellement le comité RENAULT, en cours de création.

Ces comités ont pour vocation de lutter contre le racisme, quels qu'en soient les auteurs, et quelles qu'en soient les victimes : collègues, supérieurs hiérarchiques, ou subordonnés, clients ou usagers. Un travail complémentaire au travail syndical, et mené en partenariat.

Les comités professionnels constituent un potentiel de développement pour le MRAP : des entreprises publiques aux entreprises privées, tous les secteurs peuvent être concernés. Multiplier le nombre de comités professionnels, c'est démultiplier notre capacité d'action sur le terrain professionnel.

Ce développement doit être accompagné. Il est indispensable que les nouveaux comités ne soient pas isolés, qu'ils disposent de référents qui accompagnent leur création, et leurs premiers projets. Ils doivent pouvoir bénéficier de formations appropriées.

Reste à organiser les relations entre ces comités et avec l'ensemble du mouvement. (Création de fédérations professionnelles, ou de commissions spécifiques, représentation dans les instances...).

#### L'action aux prud'hommes

La loi de 2001 a permis de nouvelles formes d'action, avec :

- la possibilité donnée aux associations d'intervenir aux prud'hommes, aux côtés des salariés victimes de discrimination.
- l'élargissement des motifs retenus de discriminations : le Code du travail interdit toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi qu'elle soit directe ou indirecte.

« Qu'aucun salarié ne peut [...] faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme [...] » (article L 122-45 du code du travail).

– l'aménagement de la charge de la preuve : le salarié présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination. Il incombe alors à l'employeur de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination.

#### Le partenariat avec les éditions Vie et Cie

Le MRAP a participé à la rédaction du livre « La tête de l'emploi », dont Emmanuel Le Chevallier a signé la préface. Ce livre présente le témoignage de personnes ayant été confrontées à la discrimination raciste dans le domaine de l'emploi sous ces différentes facettes : injures, carrière bloquée, refus d'accorder des responsabilités, licenciement, etc.

#### Quelle organisation pour l'action de lutte contre les discriminations du MRAP ?

##### 1) Quelle articulation aux dispositifs publics : vers une régionalisation ?

Nous ignorons tout aujourd'hui de l'avenir des CODACS, et de la représentation locale de l'autorité (HALDE) : départementale, régionale... ?

Le MRAP est aujourd'hui organisé à une échelle locale, départementale et nationale. Sur le terrain des discriminations comme sur d'autres terrains, dans le cadre de l'uniformisation européenne, l'échelle régionale pourrait devenir plus importante. Une structuration régionale, permettrait la coordination des actions locales et fédérales, et une représentation à l'échelle régionale.

##### 2) Quelle articulation entre permanences locales et nationales ?

L'activité de lutte contre les discriminations du mrp est très décentralisée. Les comités locaux et fédérations actifs sur le terrain ont peu d'occasion de se rencontrer, et n'ont pas l'habitude d'échanger, hormis les quelques réunions de formation que nous avons pu organiser. Les informations remontent peu.

Pour une meilleure efficacité de l'action politique, un meilleur échange de l'information est souhaitable entre permanences locales et permanence juridique nationale. Cet échange permettrait de stimuler l'action locale, et permettrait

de disposer d'informations qualitatives et statistiques plus précises au niveau national. Informations sur lesquelles pourraient s'appuyer les communications et campagnes nationales.

#### 3) Quelle impulsion politique nationale ?

La question des discriminations a rarement été abordée en réunion d'instance (secrétariat, bureau national, PST, ou conseil national). Le fonctionnement au jour le jour, où l'événementiel prend le pas sur la réflexion et l'action en profondeur, ne permet pas d'insuffler des campagnes sur le long terme que nécessite cette thématique.

L'action ne s'est pas appuyée sur une réelle impulsion nationale collégiale sur la base d'une réflexion collective. On peut d'ailleurs regretter que la course aux subventions prenne parfois le pas sur des choix politiques plus en profondeur.

Il serait bon de créer non pas une commission regroupant des militants isolés sans expérience de terrain, mais un véritable réseau des comités et fédérations actifs sur cette question, ayant expérience, réflexion et pratique de terrain. Sur la base de ce réseau, le MRAP pourrait fonder une réflexion politique à long terme et définir les actions consécutives.

Des temps de rencontre et d'échanges pourraient être organisés régulièrement entre ces militants. Pour ce faire, il serait souhaitable que le MRAP se donne les moyens d'animer et de coordonner son réseau.

Les campagnes de lutte contre les discriminations pourraient alors s'organiser de manière efficace en articulant analyse, décision, action et vérification

## Education à la citoyenneté et discriminations à l'école : un antiracisme de proximité

Le mandat du Congrès de 2001 portait en priorité sur une « campagne spécifique en faveur des jeunes victimes de discriminations ». Une réflexion devait être menée tant au niveau des outils que des actions de formation auprès des militants s'investissant dans l'éducation, notamment dans les quartiers difficiles, avec l'aide d'acteurs de terrain. D'autre part, un travail sur les discriminations notamment touchant les stages en entreprise ainsi que des initiatives portant sur les mémoires devaient être présentées.

Le secteur éducation traite plus de 1 000 demandes de documentation par an (filmographie, affiches, livres, etc.) sur les thèmes du racisme et des discriminations mais aussi de l'immigration, du nazisme, de l'extrême droite, des gdv, etc. Il intervient également dans les

lieux scolaires mais aussi dans les centres de loisirs, centres sociaux, municipalités, hôpitaux...

La Semaine d'Education contre le Racisme (SECR) autour du 21 mars a toujours été un temps fort. Le MRAP participe au Comité de pilotage national qui regroupe 26 organisations ainsi qu'à l'élaboration des documents et aux diverses initiatives nationales. Relais auprès des Comités locaux, le MRAP national distribue les documents du Comité de pilotage (30 000 l'an dernier) et assure l'information, permet la mutualisation des actions, intervient dans les établissements lui aussi.

Cette année, le MRAP relaiera auprès des comités locaux l'initiative de la Fédération Léo Lagrange avec Arte, en vue de la SECR : la Caravane contre les discriminations. De nombreux films seront disponibles.

Le MRAP participe également à la campagne d'Education sans frontière, Appel à la régularisation des sans papiers scolarisés et au collectif de la campagne Demain le monde... le développement durable. Cette campagne d'éducation au développement et à la solidarité internationale porte cette fois sur « les migrations internationales pour vivre ensemble ». Là encore, des documents seront disponibles.

Sur le long terme, le secteur éducation élabore des documents (finalisation du dépliant « discrimination, ouvrons les yeux », fin de l'exposition « du préjugé à la discrimination », élaboration du livret d'accompagnement, l'exposition sur les gens du voyage pour les 12-18 ans qui sera terminée en 2005, un kit pédagogique comprenant des fiches à destination des enseignants, éducateurs, animateurs pour toutes les tranches d'âge), et organise des journées de formation et d'échange pour tous ceux qui souhaitent intervenir auprès des jeunes : à Paris (octobre 2002) en co-production avec le CL de Vitrolles sur le « message antiraciste à travers les publications, documents, expériences auprès des jeunes », avec production d'une brochure sur le site; à Lille (février 2003), questions pour une pédagogie efficace auprès des jeunes dans les quartiers; à Paris (février 2003) avec la participation de « l'Ecole du citoyen » et d'une éducatrice de rue sur le thème « jeunes, intégration et sécurité : illusions et réalités sociales » - cette journée s'adressa particulièrement aux intervenants dans les quartiers populaires; à Paris (10 mai 2003) en co-production avec le CL de Vitrolles sur le thème : « le message antiraciste : films et documentaires pour la jeunesse »; à Bobigny (6 décembre 2003) sur le thème « droit XXX - Education à la citoyenneté contre le racisme », avec « l'Ecole du citoyen »; à Montpellier (mars 2004), présentations d'expériences sur l'éducation des enfants du voyage (CL de Cabriès), du projet Messages (CL de Vitrolles), de la bibliothèque de quartier de Marignane, de l'éducation antiraciste par le biais judiciaire (Montpellier), du jeu créé par Montpellier; à Lille (février 2004) questionnaire et réflexion sur la pédagogie antiraciste; à Perpignan (20 & 21 mars 2004), session de

formation et d'échanges sur le terrain dans les quartiers, autour du thème « la lutte pour les droits dans les quartiers face à la violence sociale de la discrimination et de la ségrégation » au Point Information Jeunesse, au Centre social du quartier Saint Jacques; rencontres avec des membres d'associations de femmes gitanes (le quartier compte un grand nombre de gitan(e)s sédentarisé(e)s); à Paris (5 juin 2004), 62 Comités locaux et fédérations présentent leurs travaux dans le cadre d'une exposition (plus de 40 panneaux). Une centaine de visiteurs dans la journée. Des représentants nationaux du SNES, de la FSU, de la Ligue de l'Enseignement, les collectifs « agir contre les discriminations à l'école », « action citoyenne pour la Palestine » (AFPS), « les mots sont importants » invités, sont venus participer aux débats. Des prolongements sont prévus.

Ces journées ont été appréciées et ont permis des échanges fructueux d'expériences entre le MRAP national et les CL et entre les CL. D'autre part, elles ont rendu possible une réflexion sur la pédagogie antiraciste notamment en vue d'intervention auprès des jeunes des quartiers populaires, conformément à la dernière motion de congrès. Ceci a été réalisé en partie avec « l'Ecole du Citoyen » qui a une expérience sur ces questions.

Cette pédagogie antiraciste est une pédagogie active, à partir de documents, non moralisante. Elle est multiforme, déconstruisant les stéréotypes, montrant que le racisme et les discriminations sont hors-la-loi ou mettant en évidence l'histoire, notamment de la colonisation, de l'esclavage, des migrations et en misant sur l'interculturel, base du métissage, dans une société en mouvement tout en respectant un bloc de valeurs universelles. Mais tout ceci, n'est pas sans poser de multiples questionnements au sujet de la différence, de la victimisation, etc.

D'autre part, ne faut-il pas s'adresser aussi aux auteurs d'actes racistes, analyser leurs comportements ? Le MRAP a traité quelques cas en liaison avec la PJJ.

Un questionnaire en direction des jeunes est en voie d'élaboration sur en matière d'action sur les discriminations à l'école et pour l'égalité. Nous allons donc plus loin que la motion de Congrès qui, elle, abordait seulement les discriminations dans l'accès aux stages en entreprises, validant un cursus scolaire. Un questionnaire avait déjà été envoyé aux enseignants des CL par la Commission Education. Une synthèse a été élaborée. Ce sujet, quelque peu tabou, est difficile à traiter. Pourtant, des chercheurs tels Bernard Charlot, Françoise Lorcerie, Jean Paul Payet mettent à jour les processus d'ethnisation des rapports scolaires (voir dernière conférence nationale). Au delà des inégalités sociales, l'institution produit de la discrimination (souvent indirecte, systémique) tant au niveau de la sur-représentation des enfants de familles de migrants dans les sections, les filières, les classes, les moins valorisées, ainsi que dans des établissements ghettos. L'accès

aux stages en entreprise reste problématique. Beaucoup reste à faire pour casser ces discriminations inavouables et inavouées

Le MRAP participe activement à l'Association « Agir contre les discriminations à l'école ».

Le MRAP participe également à l'initiative de l'AFPS « Action citoyenne pour la Palestine à l'École », pour une paix durable au Proche Orient. Entre autres, les interventions en milieu scolaire consistent en un débat à partir d'un jeune israélien et d'un jeune palestinien qui s'expriment d'une même voix, assis à la même table, sur la nécessité d'un règlement juste et spécifique du conflit.

Enfin le MRAP agit par rapport aux institutions. Ainsi le Secteur éducation participe aux travaux de la CNCDH, sous-commission Education et formation aux droits de l'homme, droits de l'enfant, de la femme et de la famille.

Le MRAP interpelle régulièrement le Ministre de l'éducation, il a été reçu par MM. Ferry et Darcos et a formulé de nombreuses demandes pour le 17 octobre 1961 et va être reçu par M. Fillon, fin septembre.

En résumé, la formation pour les CL, notamment ceux qui interviennent dans les quartiers populaires et la réflexion sur la pédagogie antiraciste ont été réalisés. Il reste à poursuivre la création d'outils pédagogiques et à accentuer plusieurs aspects : insister sur les outils pédagogiques audio-visuels, mettre en place des actions, notamment envers les pouvoirs publics, afin que les différentes Histoires soient bien davantage valorisées, tant dans les programmes (cf. le 17 octobre 1961), que dans les IUFM ou dans les livres, et lancer une véritable campagne sur les discriminations à l'école.

## Le racisme et internet une contribution déterminée et reconnue

Constatant pendant deux ans un déferlement de messages et de sites Internet qui gravitaient autour du site sos-racaille incitant à la haine raciste contre les musulmans, les maghrébins, et les immigrés, et devant l'inertie des pouvoirs publics et les classements sans suites de ses plaintes, le MRAP a décidé de dénoncer publiquement en juillet 2003 ces agissements sur Internet. L'affaire était devenue d'autant plus urgente que les auteurs de ces sites, qui regroupaient des extrémistes chrétiens, juifs, et d'extrême droite classique, commençaient à passer à l'acte dans la vie réelle (attaques contre les locaux du MRAP, menaces contre des membres de notre mouvement, organisations de groupuscules régionaux, et attaques de mosquées et lieux de culte musulmans). C'est pourquoi le MRAP a sorti en juillet 2003 deux rapports, l'un dénonçant la nébuleuse de sites gravitant autour de sos-racaille, et l'autre dénonçant les idéologues de ce racisme anti-arabe (Alexandre Del Valle, Guy Millière, William Goldna-

del, etc.) qui, sous couvert, pour la plupart, d'un amalgame entre islamistes, musulmans, maghrébins, et immigrés, manifestaient un racisme évident.

La sortie de ces deux rapports a eu un accueil plutôt favorable. Le jour de la conférence de presse, le *Figaro* sortait un article reprenant les travaux du MRAP en la matière, et le *Nouvel Observateur* publiait un dossier mettant en lumière les dossiers de notre mouvement. Dans les jours qui ont suivis, le standard du siège national a été pris d'assaut par des journalistes, des personnalités, des ministères, et des anonymes qui voulaient soit le rapport, soit une interview. Les télévisions nationales ont relayé les dénonciations du MRAP et la couverture mondiale de la sortie de ces deux rapports a été relativement large. C'est ainsi que la presse de beaucoup de pays a repris le contenu des travaux du MRAP (l'AFP, l'Associated Press, Reuters, des médias allemands, américains, anglais, néerlandais, autrichiens, italiens, espagnols, iraniens, arabes, et maghrébins). C'est dans ce contexte que le ministère des affaires étrangères a contacté le MRAP pour être un des acteurs majeurs français au niveau de la lutte contre le racisme sur Internet dans les organisations internationales, notamment l'OSCE. Notre mouvement a ainsi été représenté à différentes réunions de l'OSCE (Vienne, Varsovie, Berlin, Paris) comme étant un acteur essentiel de cette lutte. Au sein de ces réunions, le MRAP a ainsi adhéré à l'INACH (réseau international de lutte contre la haine en ligne), et il représente l'ONG de référence pour la France au sein de ce réseau.

Dans le cadre de l'action de notre mouvement contre le racisme en ligne, le MRAP a également été invité à rédiger pour la CNCDH des rapports sur le racisme sur Internet, rapports qui seront publiés dans le rapport annuel 2004 de la CNCDH.

Lors de la conférence de Paris, les militants du MRAP ont activement participé en collaboration avec l'association « J'accuse » à la rédaction des documents de la CNCDH, ils ont à nouveau mis en cause les mêmes tendances dénoncées dans les rapports précédents, mais aussi les tendances antisémites islamiques antisémites, ce que vaut aux militants du MRAP concernés les foudres d'un site intégristes tel que STCOM. De la même façon pour avoir dénoncé les convergences sur des sites internet entre des secteurs de l'islam, et les négationnistes de la vieille taupe, le MRAP est menacé de procès qu'il assumerait sans problèmes (Taoufik Mathlouti de « radio-méditerranée », par exemple). Outre l'extrême-droite classique, ce sont les tendances communautaires extrémistes anti-arabes ou antisémites qui se déchaînent actuellement sur internet contre le MRAP.

Dans le même temps, beaucoup d'internautes ont saisi le MRAP pour des cas de racisme sur Internet, mais la faiblesse des moyens rend difficile le traitement de toutes ces données, tant sur le plan juridique que technique. C'est pourquoi un groupe de travail sur ces questions est en formation.



Il est à noter que la position dans laquelle se mettent les auteurs des rapports du MRAP sur ce sujet est critique, les spécificités du réseau Internet faisant que les auteurs des propos racistes les plus graves sont introuvables à l'heure actuelle. C'est ainsi qu'un des auteurs de ces rapports est régulièrement menacé, la dernière menace en date portant sur des détails de sa vie privée et de son domicile, le tout accompagné de menaces de morts sans ambiguïté. Cet aspect de la lutte antiraciste sur Internet ne touche d'ailleurs pas que le MRAP et la France : les autres membres du réseau INACH, par exemple, font également l'objet de menaces et de diffusion d'appels au lynchage accompagnés de leurs coordonnées personnelles; l'ONG représentant la Tchèque dans le réseau INACH a d'ailleurs vu ses locaux incendiés et totalement détruits par les racistes qu'ils combattent sur internet.

## Histoires, mémoires un combat essentiel du MRAP

### Devoir de mémoire : une orientation de Congrès

Le devoir de mémoire s'impose comme un signe évident de solidarité quand les victimes sont des nôtres, qu'elles aient combattu l'oppression, et/ou qu'elles en aient été les victimes. Ainsi en est-il par exemple des victimes de la Shoah, et de celles de la Résistance, victimes d'une agression atroce du nazisme contre l'homme, victimes dans un combat pour le retour à la liberté comme valeur fondamentale. Le refus ou l'affadissement de la mémoire, le consentement passif aux thèses négationnistes des camps de concentration conduisent hélas à l'oubli d'un élément capital du patrimoine humain : la valeur suprême qu'est la dignité de l'homme sur cette planète. La mémoire des sacrifices subis doit demeurer vivante contre les dangers de retour en arrière : « plus jamais ça ! ».

La mémoire est un labeur bien plus délaissé quand elle nous concerne comme agresseur(s). Il n'est pas supportable de se reconnaître comme coupable(s) d'une domination criminelle. C'est le cas pour la colonisation qui demeure une réalité inavouée parce que inavouable.

Nos contemporains, hélas ! ne savent rien ou pas grand chose de l'histoire coloniale ; plus précisément il ne faut pas qu'ils sachent ; et si des parcelles de connaissance de la vérité émergent, tout est fait, ou beaucoup est fait, pour en atténuer la portée. Quand, au cours de l'année 2000, des révélations sur l'ampleur de la torture pendant la guerre d'Algérie ont été mises en lumière, après l'interview de Louise Ighilahriz et l'Appel de douze personnalités, pressés de condamner de telles pratiques par une déclaration publique « en vue des rapprochement des personnes et des

communautés », le Président de la République a préféré s'en remettre au temps qui passe, en déclarant qu'il ne fallait pas « créer d'événement qui pourrait raviver les plaies du passé », alors qu'il s'agissait, 40 ans après, de favoriser la cicatrisation des plaies en les reconnaissant toujours présentes, et en les faisant surgir de la mémoire. Le Premier Ministre de son côté a parlé de « dévoilements minoritaires » et s'en est remis aux historiens; or des travaux d'historiens existent et il ne reste plus qu'à les sortir des bibliothèques en sorte qu'ils contribuent en pleine lumière à la manifestation de la vérité, car c'est le silence qui opprime et qui oppresse tous ceux qui ont été au cœur d'innombrables atrocités; pour eux, c'est ne sont pas que de mauvais souvenirs mais la lancinante atteinte de souffrances indélébiles. Alors qu'il s'agissait de libérer une parole libératrice, les responsables politiques estimaient que cet objectif serait mieux atteint par le silence ou par l'atténuation des douleurs et des dominations.

Comme s'il était tacitement interdit que la vérité se découvre, en particulier celle du colonialisme. En effet la colonisation a été une vaste entreprise de domination et d'exploitation qui a prolongé plusieurs siècles d'esclavage et une déportation transatlantique, sans doute unique dans l'histoire, de plus de 15 millions de personnes, si l'on compte seulement ceux qui sont arrivés à destination. Cette entreprise a mobilisé plusieurs pays européens qui se sont réunis à Berlin le 15 novembre 1884 pour dépecer et se partager l'Afrique. Au-delà de l'Afrique, les européens ont conquis en Asie d'importants territoires, la France accaparant notamment l'Indochine, l'Angleterre entrant en possession de l'Inde et d'une partie du Moyen-Orient, y compris l'Égypte, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, etc. participant à ce « code de rapine ». Tous ces pays trouvaient ainsi d'heureux réservoirs de matières premières et des débouchés pour le développement de leur industrie naissante, et éventuellement des hommes à recruter pour les guerres, comme ce fut le cas pour des milliers d'algériens, sénégalais et autres lors des guerres mondiales. La colonisation tombait à point.

La conquête de ces territoires et des habitants qui les peuplaient, ainsi que les méthodes pour maintenir leur occupation dans le cadre de la République pendant quelques quatre-vingts ans étaient très éloignées des idéaux d'exportation des bienfaits de la civilisation. C'est par des massacres, par l'infériorisation, l'humiliation permanente des populations que la domination coloniale s'est maintenue. Faut-il encore laisser faire le temps pour avouer les enfumades de milliers de gens pratiquées en Algérie en 1840, les destructions de récoltes et autres razzias, les massacres de 1871, les massacres de 45 000 hommes à Sétif le 8 mai 1945 le jour où la métropole célébrait la liberté retrouvée, les 80 000 victimes de l'insurrection de Madagascar qui réclamaient autonomie ou indépendance, les 6 000 morts bombardés à Haiphong en 1946, peut-être 2 millions de victimes pour la guerre de la France au Vietnam qui prit fin à Dien Bien Phu, etc.... Des algériens

ont été massacrés jusqu'en métropole le 17 octobre 1961 ; manifestant sans armes, voire en famille pour protester contre un couvre-feu discriminatoire, plusieurs centaines d'entre eux ont été victimes d'une véritable «ratonnade», un nombre important des victimes ayant été précipité dans la Seine.

Peu de personnes savent aujourd'hui en France que pour bien faire accepter la colonisation, les Français, comme les autres pays européens, ont inventé les zoos humains ; pendant plus de 50 ans des noirs africains, mais aussi des kanaks et des asiatiques ont été exhibés dans de vrais zoos comme s'il s'agissait d'animaux et présentés comme des sauvages ; il fallait bien faire croire qu'il s'agissait d'êtres inférieurs pour que la France soit fondée à les coloniser pour les civiliser. Cette mascarade a duré de 1875 environ jusqu'à 1930 ; il y a un peu plus de 70 ans. Mais personne n'en parle aujourd'hui et beaucoup ne veulent pas le croire. C'est trop honteux. Or il reste sûrement des visiteurs survivants de cette époque. Des études commencent heureusement à paraître.

Exodes et massacres d'origine coloniale sont oubliés, sauf dans les mémoires des peuples qui les ont vécus. Les pays pauvres, ravagés par la colonisation, demeurent appauvris par les pays riches. A Durban, en 2001, les occidentaux n'ont pas voulu présenter des excuses pour les conséquences de la colonisation ou de l'esclavage ; au Sommet de 2002 à Rome contre la faim, 180 pays étaient représentés mais un seul chef d'Etat européen était présent, pour décider des mesures contre un drame dont souffrent plus de 800 millions de personnes et qui tue annuellement 30 millions de personnes, 1 personne toutes les 4 minutes. Mais les pays riches persistent à subventionner leurs produits comme les céréales, concurrençant de ce fait les produits des pays pauvres et condamnant les agriculteurs de ces derniers à ne pouvoir vendre leurs propres produits ; constatant que les décisions prises au précédent Sommet de 1996 avaient été sans lendemain, les riches ont cependant persisté et signé en refusant de s'engager résolument à combattre le fléau de la Faim. « La lutte contre la faim dans le monde est au point mort », vient de déclarer le directeur de la FAO. Une actualité brûlante aujourd'hui est celle du Sida, notamment au moment de la 15ème Conférence internationale sur le sida à Bangkok ; un quotidien titre : L'Afrique court à la catastrophe : les deux tiers de la population mondiale infectée vivent en Afrique. L'avenir démographique de l'Afrique australe, en particulier, est menacé. L'Afrique, déjà saignée pendant trois siècles par la traite et pillée pendant la colonisation, ne pourra pas bénéficier des traitements génériques moins chers.

Lourdement endettés par les riches au moyen de prêts consentis à des taux usuraires, les pauvres voient leur développement complètement bloqué par une dette qu'ils ont en fait remboursée, pour certains d'entre eux, déjà trois fois. Ainsi, en réalité par tout ce qui leur a été pris et volé pendant la colonisation,

par le véritable pillage qu'ils subissent encore actuellement, ce sont les pays occidentaux qui ont une énorme dette vis-à-vis des pauvres, grâce à qui ils ont édifié leur développement industriel, assuré leur puissance économique et militaire ; en asservissant les pauvres, ils sont devenus les maîtres du monde.

Or jusque sur le territoire national, la France continue de pratiquer le racisme en criminalisant les hommes qui, fuyant la misère ou la faim, tentent, par une immigration parfois désespérée, de demander réparation. Les ressortissants du tiers-monde demeurent les exclus du développement, les parias de l'égalité proclamée par la Constitution française ; les gouvernants français prétendent aujourd'hui – sans rire ! – qu'ils veulent assurer une formation aux nouveaux immigrés, le problème étant de les rendre acceptables. Or aujourd'hui des enfants français, nés de parents algériens et parfois bardés de diplômes, ne trouvent pas de travail, auraient-ils été majors de leur promotion ! à des jeunes, il est proposé pour obtenir un emploi de changer de nom. Comme s'il fallait donner des signes de répudiation d'une sauvagerie ancestrale ! aux zoos de naguère, est comme substituée une discrimination qui en est un prolongement, par l'institution d'enclos symboliques d'exclusions.

Ainsi, très officiellement, publiquement, en toute connaissance de cause, les lois de la République sont foulées aux pieds; les lois contre le racisme sont peu appliquées, et il n'y a pas ou peu de discours pour condamner avec force, au nom de la loi et de la République, des discriminations qui se rattachent à la domination et à la haine coloniales qui ont donné lieu à tant de massacres dans le passé. Plutôt que de prétendre distribuer des carnets de bonne conduite aux immigrés, il vaudrait mieux d'abord enseigner aux français les valeurs fondamentales de la République. Des paroles présidentielles et gouvernementales lancent parfois des appels à l'ordre lors d'actes racistes, mais c'est d'une véritable politique dont notre nation a besoin ; par ses actes, le raciste perd sa citoyenneté française.

A juste titre, l'Occident, et pas seulement lui, est traumatisé par les atroces et criminels attentats aveugles qui, depuis quelques mois, font des victimes innocentes, notamment au Proche et Moyen Orient. Ces attentats sont affreux et inacceptables. Mais nos pays colonisateurs pourraient, en ces circonstances tragiques, se souvenir des pratiques tout aussi inhumaines et cruelles dont ils ont été les auteurs au cours de leur histoire de domination.

Dénoncer les attentats aveugles, toutes les discriminations d'où qu'elles viennent, toutes les politiques de la Faim – 1 mort toutes les 4 minutes –, toutes les occupations de territoires étrangers – Palestine, Irak, Darfour –, dominatrices par définition, nous renvoient aux politiques des occidentaux en matière coloniale de naguère ; les politiques actuelles d'endettement des pays les plus pauvres, les silences complices devant d'inhumaines occupations, voire en certains cas des

génocides devraient réveiller en sursaut nos mémoires. En 1936, sans doute le jour du 14 juillet, des républicains espagnols avaient, dans une petite ville près de Toulon, déployé une banderole sur laquelle était écrit : « Nous n'oublierons pas votre non-intervention ». Car si nous avons besoin de faire un effort pour garder la mémoire ou la retrouver, ceux qui l'ont subie en souffrent toujours douloureusement.

Le MRAP se doit de militer en faisant mémoire du passé ; c'est en l'assumant, que notre nation pourra retrouver le chemin de l'humanité et un peu de discernement avant de déclencher de nouvelles guerres. Chaque année, le MRAP fait mémoire du 17 octobre 1961, demandant inlassablement l'ouverture totale des archives. Chaque année, à la date du 8 mai, il rappelle la spoliation d'une grande partie de leurs pensions dont été victimes les anciens combattants des colonies le jour où leurs pays respectifs sont devenus indépendants. Bien que le Conseil d'Etat leur ait rendu justice en 2003, le gouvernement français a trouvé le moyen de ne pas leur reverser l'intégralité des sommes dues. Au moment de la célébration du soixantième anniversaire du débarquement sur les côtes de la Méditerranée, des survivants ont revendiqué leur juste versement de leurs pensions, de préférence aux médailles ou aux éloges purement symboliques. N'étaient-ils pas 112 000 sur les 240 000 de la Première Armée de de Lattre ? 7 000 sur les 18 000 de la 2ème DB de Leclerc ? Et l'Armée dite « d'Afrique » qui combattit aux côtés des Alliés pour la reconquête et la libération de la France du joug nazi n'était-elle pas composée à 90% d'Africains ? A côté des Spahis bien connus, les plus nombreux de ces soldats étaient des tirailleurs Algériens, Tunisiens, Marocains, Tahors, des tirailleurs Sénégalais aussi qui, en réalité, comprenaient des Gabonais, des Dahoméens, des Ivoiriens ou Soudanais de l'ancienne AOF. C'est par milliers et dizaines de milliers que ces combattants sont tombés, bien souvent en première ligne, à Zaghuan en Tunisie, en Italie à Garigliano, à Cassino où le 4ème RTT fut anéanti devant Sienna et Florence, et encore dans les Vosges. Dans tout l'Est de la France, les cimetières militaires témoignent de leur sacrifice, rejoignant celui de milliers et milliers d'autres soldats africains tombés aussi pour la France pendant la Guerre de 14-18. Les survivants d'aujourd'hui sont encore là pour témoigner de l'énorme dette dont la France est débitrice. Même à l'égard de leurs descendants de nationalité française, et pourtant victimes de nombreuses discriminations qui frappent des jeunes, comme s'il fallait leur rappeler sans cesse leurs origines coloniales même lointaines.

En luttant, dans le quotidien, contre les discriminations, le non-droit, pour l'égalité, le MRAP est relié à des enjeux planétaires, et il s'attaque très concrètement à ce mur des frontières édifiées entre des montagnes de capitaux et des foules de déshérités qui sont exclus de l'héritage. Ce lien en effet ne doit pas être abstrait car il s'agit de l'Homme, donc

de tous les hommes. Par la Mémoire, le passé est aujourd'hui rendu présent. Mais quel dur labeur !

Le devoir de mémoire est un dur labeur. Mais c'est un devoir. A travers les manifestations du racisme, nous ne reconnaissons pas suffisamment des traces encore très lisibles de domination, d'infériorisation, d'humiliation coloniales, les mécanismes d'un engrenage qui continue de nous manipuler. Il n'y a pas eu rupture entre le passé et le présent, mais une continuité à travers des adaptations de l'esclavage à la colonisation ou à des occupations, de la colonisation à des immigrations ouvrant au non-droit. Le travail de Mémoire fait partie de la lutte contre le racisme ; il doit affronter l'amnésie ou l'oubli qui voudraient nous faire croire que nous traversons seulement des temps difficiles alors qu'il s'agit d'une rupture radicale avec un long engrenage qu'on nous cache. Les retours des comités locaux du MRAP au siège national ne font pas remonter beaucoup de choses en ce domaine ; ce qui ne veut pas dire que rien ne se fasse car c'est le sens donné à l'action qui compte. A Durban les pays du Sud demandaient des signes de la reconnaissance de l'autre par des réparations des dommages subis, principalement en annulant les dettes et en aidant des peuples à se construire au lieu de les piller. Cette Conférence mondiale fut un échec. C'est dire la dimension du mur à renverser, comme tous les murs dressés pour dominer. Construire le présent autrement que par les méthodes dominatrices du passé en pratiquant des politiques de solidarité et d'égalité, ouvrirait des chemins longs à tracer, mais ils seraient les chemins de l'espoir pour l'humanité.

## Actions et activités pour l'éveil de la Mémoire

*L'action en direction de la Mémoire, au MRAP, s'est effectuée, au cours des dernières années, d'abord par un travail d'édition et de sensibilisation par des interventions orales.*

La première approche s'est attachée à l'immigration du 19ème siècle provoquée par le développement industriel et jusqu'à la guerre de 1914 – 1918. Cette immigration était essentiellement européenne, une immigration de voisinage, qui a subi les affres de la xénophobie, tout en s'intégrant progressivement, pour une partie d'entre elle qui s'est implantée, dans le creuset français. Le premier document, réalisé sous forme de brochure, est intitulé «La Contribution des Travailleurs étrangers au développement industriel de la France». Paru en mai 1998, il n'a pas vieilli et continue de susciter l'intérêt de lecteurs.

La prolongation de ce travail a fait remonter l'effort de Mémoire à la conquête de l'Amérique qui s'est illustrée par les massacres d'Indiens, puis par la déportation de plus de



15 millions d'Africains réduits en esclavage pour le développement des terres du Nouveau Monde.

Puis l'abolition de l'esclavage s'est en fait transformée en domination coloniale sur le continent africain, en Asie, et sur des territoires d'Amérique, comme les Antilles où la décolonisation demeure inachevée.

L'esclavage, puis la colonisation étaient des dominations et des oppressions de populations considérées comme possédées. Certaines des populations colonisées ont abouti à des processus migratoires vers l'Occident industrialisé. Cependant la domination n'était pas qu'une affaire de travail. Elle a eu aussi des conséquences militaires ; des colonisés ont été mobilisés pour les guerres mondiales, et aussi pour conquérir ou réprimer d'autres peuples colonisés.

Histoire méconnue pour ses oppressions coloniales, pour le racisme qui a produit des massacres, méconnue aujourd'hui par ses retombées dans le racisme à l'égard des immigrés. « Le creuset français » n'a pas eu le même cheminement pour ces populations que celui qu'avaient connu les immigrés européens ; les discriminations pour cause de racisme sont bien plus tenaces et profondes que celles issues de la colonisation. Les pays européens exportateurs de main d'œuvre au 19<sup>ème</sup> siècle et pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> , n'étaient pas colonisés, mais ils étaient moins développés que la France ou l'Angleterre. Ils n'ont pas subi le racisme, mais la xénophobie. Puis ils se sont industrialisés et font maintenant partie de l'Europe des 25. On pourrait cependant parler de Mémoire à leur égard. Une plaque de reconnaissance pour les mineurs polonais dans le Nord est apposée à Lille.

D'autre part les territoires soi-disant décolonisés et indépendants sont demeurés sous des tutelles de domination économique et d'endettement.

Le MRAP est sans doute insuffisamment attaché à ce devoir de mémoire qui nous éveille à la dette que nous avons à de nombreux peuples. Il est vrai que nous n'en parlons pas beaucoup. L'éveil à la Mémoire est évoqué au moment de certaines célébrations comme le 11 novembre ou le 8 mai où un communiqué rappelle la part prise par les soldats de pays colonisés, recrutés pour renforcer l'armée française.

Est rappelé l'amputation des pensions de ces combattants à dater du jour de l'indépendance de leur pays, puis le rétablissement de celles-ci par le Conseil d'Etat en 2003, mais de nouveau amputé partiellement.

Si l'engagement du MRAP dans un travail de Mémoire est insuffisant, c'est au détriment de la lutte contre le racisme de tout le Mouvement. La mémoire et le racisme sont antinomiques. J'ai sur ce point ma responsabilité propre. Je n'ai pas essayé d'alerter les instances ou impulser des actions. Le travail littéraire a sûrement apporté une certaine sensibilisation

mais ne pouvait pas déboucher à lui seul sur une action ciblée et collective.

La mémoire de la ratonnade du 17 octobre 1961 est l'objet d'une plus grande attention, sans doute parce qu'elle s'est déroulée sur notre sol, parmi nous pourrait-on dire. L'implication d'autres associations, et du Maire de Paris par l'apposition d'une plaque commémorative sur le Pont Neuf ont été positives, même si les militants du MRAP parisiens ne créent pas la foule.

## Note d'observation

Le compte rendu ci-dessus ne spécifie pas les actions de mémoire réalisées dans le Mouvement, notamment dans les Comités. Ce n'est pas parce qu'il y a eu peu de remontées qu'il n'y a pas eu d'actions ; elles risquent cependant d'être peu nombreuses. La liste des interventions ou de présentations des livres produits au sein du MRAP ne mentionne que cinq comités locaux sur 25 déplacements.

Ne sont pas mentionnés des interventions en 2001 en raison d'une destruction de fichiers par un virus. De mémoire je rappelle

Exposé - débat sur l'un des deux livres :

- avec des personnes du 3<sup>ème</sup> âge, sur initiative municipale, à Le Teil, Ardèche .

- avec deux comités du département du Nord.

- dans le cadre d'une réunion organisée par la municipalité de Pont-de-Claix, Isère

- dans le cadre d'une association grenobloise Amal.

Un entretien avec des jeunes d'un collège à Châlons-sur-Saône.

Une intervention avec des adultes à Châlons-sur-Saône.

## Les Droits de l'Homme : les Combats du siècle

Au cours de l'été 2003, la LDH préparait une exposition qui avait trait à des archives d'avant-guerre qu'elle avait récupérées. Elle a demandé au MRAP et à d'autres de participer à cette exposition en présentant les combats menés au 20<sup>ème</sup> siècle ; pour le MRAP il s'est agi de remonter à sa création, soit sur une période de 50 ans. Paul Muzard a fait une présentation de ces combats sur la base du Livre du Cinquantenaire « Chronique d'un combat inachevé » avec une contribution importante de Bernadette Hétiér. Le numéro de juillet août de Différences en publie de larges extraits dont certains retravaillés, dans le cadre du 55<sup>ème</sup> anniversaire de notre Mouvement.

L'exposition de la LDH : Droits de l'Homme, Les combats du 20<sup>ème</sup> siècle est présentée au Musée d'Histoire Contemporaine BDIC Hôtel National des Invalides 75007 PARIS du 30 avril au 18 décembre fermeture du 3 juillet au 18 octobre

## Engrenage et Dynamique du Racisme : Pour en savoir plus ou pour approfondir

Le livre « Engrenage et Dynamique du Racisme » peut-être présenté au cours de rencontres avec des groupes, même limités en nombre de participants. Des thèmes divers peuvent être proposés ou demandés ; par exemple :

- La colonisation, les conquêtes, le statut du colonisé, les formes de domination.

- Les colonies : la relation avec le développement industriel de la métropole : réservoirs et débouchés.

- Les guerres de décolonisation. Aveuglements devant l'éveil des nationalismes et des aspirations aux indépendances. Les effets et les prolongements de la domination.

- La Contribution des travailleurs étrangers au développement industriel de la France de 1850 à nos jours.

- La décolonisation. Rapports entre pays riches et pays pauvres. Les grandes rencontres internationales : la Faim, l'enfance et le tiers-monde, l'Aide Publique au développement, le sida, la dette, etc ... et les promesses non-tenues.

- L'endettement des Périphéries. La dette des années 1970. Les effets des Programmes d'Ajustement Structurel. Les subventions des pays riches à leurs agriculteurs, pour concurrencer les pays pauvres.

- La dette du sang. La mobilisation des colonisés aux guerres mondiales, et les discriminations.

- La criminalisation de l'immigration. Le racisme et les inégalités.

## Projet pour une action particulière de Mémoire et pour un engagement collectif du MRAP

Faire mémoire du passé commence à être reconnu comme un devoir. Rappeler l'esclavage, la colonisation, les dominations et les massacres qui les ont accompagnés, l'enrôlement des colonisés dans nos guerres, la ratonnade du 17 octobre 1961, le concours de forces de police et de tribunaux français aux exactions des nazis, et même aux embarquements des déportés, toutes ces trahisons, ces exploitations commencent à faire surface dans les mémoires. Ainsi des anciens déportés vont-ils porter témoignage dans des écoles ou des collèges ; des éveils ont lieu et peut-être des esprits commencent-ils à penser qu'ils ont une place irremplaçable à tenir dans la construction du monde de demain.

En août 2004, le Président de la République, célébrant le soixantième anniversaire du débarquement en Méditerranée, a voulu rendre hommage aux soldats africains et maghrébins qui ont libéré la France des nazis. Soixante après ! Qu'il est long le chemin d'une

mémoire oubliée de tout ce qu'elle doit à ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice de leur vie, et aux survivants qui perçoivent des pensions ramenées à des montants dérisoires et humiliants. Qu'il est long le chemin d'une Mémoire qui se voudrait réparatrice ! L'application purement symbolique (quel symbole ?) de l'arrêt du Conseil d'Etat qui a décidé que la cristallisation des pensions des anciens combattants africains au moment où leurs pays devenaient indépendants était une discrimination injustement basée sur la nationalité, continue d'être marchandée. Le gouvernement français a estimé qu'il pouvait limiter la majoration de ces pensions en les ramenant au niveau de vie de chacun des pays concernés ; alors qu'au moment de la cristallisation votée par l'Assemblée nationale en 1959 tous les combattants percevaient des pensions sur les mêmes critères que les nationaux. En outre alors que le Conseil d'Etat avait décidé la rétroactivité des sommes dues, le gouvernement a invoqué une règle administrative selon laquelle les rattrapages ne sont dus que pour les quatre années dernières années précédentes. Ainsi ces anciens combattants ne perçoivent-ils qu'environ 20% de ce que touchent les anciens combattants français. On le sait bien, les pauvres n'ont pas les mêmes besoins que les nantis. Théoriquement 20% sur 4 ans, ce qui revient à ignorer 60 années qui deviennent ainsi la confirmation du temps du mépris colonial. A ce sujet, Mme Alliot-Marie, ministre de la Défense, a osé dire le 15 août dernier au moment des cérémonies marquant le 60<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement de Provence que « la question des pensions versées par l'Etat aux anciens combattants de l'empire colonial est aujourd'hui un problème réglé conformément à l'équité. Avec la décristallisation, nous avons voulu marquer la reconnaissance de notre pays et rétablir une égalité de traitement entre les anciens combattants français et ceux venant des autres pays. » Mme la Ministre sait qu'il s'agit d'une pseudo égalité ; aussi ose-t-elle ajouter que « ceux qui disent que la même somme doit être versée à tout le monde sont des démagogues. » Est-ce à dire que les gouvernements français qui ont versé l'intégralité des pensions de 1945 à 1960 étaient complètement compris que la loi du régime colonial était celle de la discrimination ?

Autrement dit, le système colonial d'infériorisation, de mépris des pauvres doit-il être impunément revigoré par une hiérarchie des mérites, à l'instar des entreprises qui délocalisent pour verser des salaires au rabais, les pauvres étant dépourvus de mérites. Mais les anciens colonisés commencent à invoquer leur dignité que les médailles octroyées à quelques-uns au soir de leur vie n'enlèvent rien à leur humiliation. L'été dernier, les anciens tirailleurs sénégalais ont fait mémoire de leur histoire pour contester une discrimination coloniale.

Ce comportement français est à rapprocher de l'échec de Durban, cette conférence mondiale

contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, qui a eu lieu du 31 août au 8 septembre 2001. Les pays du Nord n'ont même pas voulu exprimer des regrets de peur que ceux-ci ne débouchent sur la reconnaissance d'une dette.

Le MRAP, Mouvement contre le racisme, doit faire davantage qu'une manifestation le 17 octobre 1961 bien qu'il ait mené en ce domaine une action exemplaire qui a mobilisé des énergies au-delà de l'Association et qu'il entend que son action aille au bout des freins qui subsistent encore pour distiller la vérité au compte-goutte. Des communiqués ont régulièrement rappelé, au moment du 8 mai, ou du 11 novembre, l'injustice honteuse que subissent les Anciens combattants africains et maghrébins, mais ce communiqué n'est guère resté qu'une expression nationale, sans déboucher sur une action concertée des comités. Nous devons porter la lutte avec davantage de détermination.

Le MRAP ne pourrait-il pas amorcer un engagement significatif en ce domaine ? Certes le champ du mépris des pauvres est immense et l'action politique proprement dite est bien défailante. La cause des anciens combattants qui est partagée pas le Gisti, l'ATMF et d'autres sans doute, devrait au moins consister à soutenir les recours de ceux qui, à la suite du sergent sénégalais qui avait demandé justice et obtenu l'arrêt du Conseil d'Etat, réclament du gouvernement français la stricte application de cet arrêt. Si tous les comités s'y mettaient et que l'action soit un peu médiatisée, avec le partenariat du Gisti et de l'ATMF, elle pourrait avoir une résonance qui toucherait les anciens combattants survivants jusque dans leurs pays respectifs. A partir d'une première action d'envergure, d'autres ouvertures seraient susceptibles d'avoir lieu. Le nombre des survivants serait de 70 000 anciens soldats environ. Lors d'un rassemblement de sénégalais à Reims le 17 octobre une information a rappelé ce déni de justice et signalé qu'il restait 75 survivants au Sénégal. Le gouvernement français va-t-il partir ces anciens sauveurs de la France, leur « Mère Patrie » disait-on, toute honte bue, sans un sursaut de dignité ?

## 17 octobre

Cette question est bien le reflet du pivot constant entre activités nationales et internationales. Le MRAP n'a de cesse pour que la France assume son passé colonial et reconnaisse les atrocités commises: tortures, massacre du 17 octobre 61 etc. Il persiste à demander l'ouverture des archives concernant le 17 octobre et la guerre d'Algérie. Depuis 15 ans le MRAP organise tous les 17 octobre un rassemblement sur le Pont St Michel, la encore c'est cette persévérance qui a conduit Bertrand Delanoë à poser au nom de la ville de Paris une plaque commémorative sur le Pont St Michel. Avec la participation du MRAP, plusieurs villes ont posé des plaques commémoratives: Nanterre, St Denis

; Aubervilliers a même baptisé une rue à la mémoire du 17 octobre. Le MRAP a contribué à ce que l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie soit reconnue comme un fait avéré.

## Le MRAP dans le débat contre la torture et pour la mémoire

A la suite du témoignage paru dans le journal Le Monde, de Louïsette Ighilahriz, un débat dans l'opinion publique française s'est trouvé relancé, pour réclamer la condamnation de la torture. L'Appel des Douze (12 grands témoins de cette Guerre d'Algérie qui n'avait pas voulu dire son nom pendant si longtemps) a concrétisé et amplifié ce besoin de témoignages de travail de mémoire.

Le livre témoignage du Général Aussaresses a, d'une certaine façon, provoqué une impression de nécessité à combattre cette apologie rampante de la pratique de la torture comme une fatalité "obligatoire" pour répondre au "terrorisme".

C'est tout naturellement que le Président délégué du MRAP, Pierre Mairat interviendra comme avocat pour le Mouvement dans le procès contre ce Général tortionnaire, auprès de Louïsette Ighilahriz, dès novembre 2001. A l'occasion de l'approche du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de cette guerre une multitude d'initiatives se sont multipliées. Le 6 février 2002, à Trappes, le Secrétaire général, à coté de la Ligue des Droits de l'homme intervenait dans un débat sur le thème "Guerre d'Algérie et Tortures", autour du témoignage de Henri Pouillot, appelé témoin de la torture à la fin de la guerre d'Algérie dans la Villa Susini. Ce fut une occasion de rappel des positions du MRAP de condamnation de telle pratiques généralement initiées sur des critères de discriminations religieuses, ethniques, politiques... mais toujours tendant à dégrader la dignité humaine.

Dans cette période les médias ont multiplié les émissions, les débats. C'est ainsi que le Général Schmitt est intervenu à plusieurs reprises pour tenter de limiter, voire interdire la condamnation de la torture. A la suite de la projection du film "L'Ennemi Intime", Cet ancien chef d'Etat major s'est livré à une virulente attaque contre ce qu'il appela "l'Opération Torture" en mettant en cause en particulier Louïsette Ighilahriz et Henri Pouillot. Le MRAP demanda à Pierre Mairat de prendre leur défense. Les deux premiers procès furent gagnés en première instance. Le Général fit appel. La suite de la procédure pour Louïsette est reportée au 17 mars 2005, le 15 octobre, la condamnation en diffamation contre Henri Pouillot vient d'être confirmée. C'est une incontestable victoire juridique. Mais cette avancée (qui peut être remise en cause par la suite avec les appel en cassation...) risque de

durer encore plusieurs années, et peut ne pas être d'une clarté très évidente pour l'opinion publique.

Le combat doit donc se mener, avec encore plus d'ampleur, sur le terrain des idées de l'action, et permettre une réelle avancée. Les images venues d'Irak qui se sont étalées à la une des journaux et sur les écrans de télévision ont montré l'urgence d'une condamnation internationale sans équivoque pour que cessent ces pratiques barbares d'un autre âge. Aux Etats-Unis, le pouvoir politique tente de donner une lecture déformante des conventions internationales pour ne risquer de tomber dans une procédure juridique de mise en cause pour crime contre l'Humanité. Mais la France n'est pas épargnée. L'association la Saint-Cyrienne qui regroupe les officiers formés dans cette prestigieuse école de l'Armée revendique qu'un cadre juridique soit mis en place dans notre pays pour pouvoir justifier l'utilisation de la torture demain en France si besoin. Les clauses qui voudraient être restrictives sont tellement subjectives qu'elles ne sont qu'un artifice pour masquer l'objectif fondamental de recul. Notre pays qui revendique être la Partie des Droits de l'Homme se doit de condamner les crimes commis en son nom, en particulier pendant la guerre d'Algérie, que ce soit les tortures, les viols, les exécutions sommaires, les massacres de Sétif ou du 17 octobre 1961, et autres exactions, ainsi qu'aujourd'hui cette position d'une partie de l'Armée Française face à la torture. C'est le sens de cet appel du 14 Juillet pour lequel le MRAP a été moteur. Au départ 6 associations, avaient signé le texte, aujourd'hui ce sont 23 organisations qui se sont solidarisées. A ce jour le Président de la République est resté muet, il est nécessaire de poursuivre cette action.

Ce combat est nécessaire aussi pour que la mémoire bafouée, maintenue sous une chape de plomb permette qu'un dialogue casse les clivages entre citoyens vivant en France, ceux qui viennent des colonies et de fait conservent dans l'opinion publique une sorte de qualité de sous-citoyens et les autres parmi lesquelles les séquelles de ces guerres coloniales ont permis d'entretenir les ferments d'un racisme qui se développe facilement avec des discriminations insuffisamment condamnées. Le MRAP a joué un rôle non négligeable dans ce domaine, il se doit d'amplifier son action.

## Immigration, droit d'asile

### Bilan 2002-2003-2004

#### Le contexte de l'action associative et de l'engagement du MRAP 2002-2004

Les migrants sont en Europe et en France les cibles les plus fréquentes de la xénophobie

et du racisme, qu'il s'agisse de demandeurs d'asile et de sans papiers en situation précaire, de réfugiés et d'immigrés en situation légale sur le territoire français ou encore de ressortissants français d'origine immigrée. Les lois sur la sécurité intérieure adoptées dans le sillage du 11 septembre 2001, revenant sur de nombreux acquis (en particulier la loi sur la présomption d'innocence) ont produit leurs effets répressifs à l'encontre des catégories les plus précaires de la société, dont les Roms, les demandeurs d'asile, les mineurs étrangers isolés et l'ensemble des migrants et sans-papiers, mais aussi les voyageurs sans titres de transport, les prostituées ou les mendiants. Les interventions individuelles et collectives des forces de sécurité ont parfois été accompagnées de comportements discriminatoires et racistes, débouchant également sur des violences.

Une nouvelle loi relative à la «Maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité», particulièrement draconienne, n'a été que très légèrement censurée par le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 20-11-2003. L'entrée en vigueur des lois « Sarkozy » sur l'immigration et « de Villepin » sur l'Asile - transposant, parfois avec anticipation, les dispositions communautaires de l'Union Européenne en droit français - ont marqué d'une pierre noire l'histoire des droits fondamentaux des étrangers en France qui connaissait désormais une sérieuse régression (droit au séjour, droit à la santé). Les mineurs et jeunes majeurs étrangers entrés hors regroupement familial, isolés ou non sur le territoire français, font gravement les frais de la suppression de la possibilité antérieure, ouverte à toute personne ayant été confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'acquérir automatiquement la nationalité française. Le « délit de solidarité », qui avait connu un recul grâce aux campagnes associatives des années 90 (notamment dans le cadre des lois Toubon, Debré et Chevènement), atteint désormais sans tabous ni garde-fous les militants syndicaux et/ou associatifs qui défendent les Sans Papiers (en particulier dans la continuité de la fermeture de Sangatte) et le « trouble à l'ordre public » est de plus en plus systématiquement invoqué à l'encontre des passagers cherchant à s'opposer aux reconduites à la frontière. Les Sans-Papiers et les populations roms migrantes d'Europe de l'Est continuent à en être les premières victimes. La « Double Peine » a continué à être appliquée par les préfetures. La prolongation des délais de maintien en rétention (32 jours), des Centres de Rétention Administrative (CRA) a créé une situation de surpeuplement qui aggrave la situation des étrangers retenus (situation dénoncée par la CIMADE que les pouvoirs publics ont songé à exclure des CRA).

Pendant la même période, l'Union Européenne a poursuivi ses travaux d'« harmonisation » des politiques communautaires dans le domaine « Justice et Affaires Intérieures » pour le 1er mai 2004, sur la base du plus petit commun dénominateur et dans bien des cas de la sauvegarde des souverainetés nationales.

#### Participation du MRAP a l'action collective en France

Le MRAP qui a régulièrement été co-signataire des différents textes des nombreuses Coordinations dont il est membre actif, s'est efforcé de transmettre leurs analyses, communiqués et initiatives à ses adhérents et militants par le biais de sa revue Différences, de la Lettre de l'adhérent et de ses listes électroniques.

#### Observatoire du Droit à la santé des Etrangers-odse (<http://www.odse.eu.org/>)

Membre fondateur en 1994 de l'ADMEF, en 1995 de l'URMED, initiateur du collectif « Pour une couverture maladie véritablement universelle » 1998-1999), le MRAP a poursuivi son engagement dans le nouvel Observatoire qui regroupe Act Up Paris, AFVS, AIDES, ARCAT, catred, cimade, comede, fTcr, gisti, Médecins Du Monde, Mouvement de l'Immigration et des Banlieues, mrap. Les deux grands axes de l'action de l'ODSE ont été la lutte contre les attaques gouvernementales à l'encontre de l'Aide Médicale d'Etat et les tentatives préfectorales de reconduite à la frontière.

#### Coordination Européenne pour le Droit des étrangers de Vivre en Famille (coordinations en Allemagne, Belgique, Espagne, France et Italie) - (<http://www.coordepup.org>)

Ses principales actions ont été un appel à combattre (malheureusement sans succès) la proposition de directive de la Commission Européenne, issue du conseil de Laecken, la création d'un nouveau site internet de la Coordination Européenne (anglais, allemand, français, italien, espagnol), une participation à la campagne pour la Citoyenneté de Résidence menée par le Réseau ENAR (European Network Against Racism) ainsi qu'à l'Appel pour la Régularisation des Sans Papiers en Europe, une campagne pour les élections européennes.

#### Campagne nationale contre la double peine « Une Peine » (<http://www.unepeinepointbarre.org>)

Le MRAP tout entier y a activement participé, notamment autour du film de Bertrand Tavernier « Histoires de vies brisées - les double-peine de Lyon » la sortie en salle du film de Bertrand TAVERNIER « Histoires de vies brisées : les double peines de Lyon ».

Le bilan de la réforme Sarkozy sur la « double peine », dont la version législative définitive s'est révélée catastrophiquement « minimaliste », a fait apparaître (Centres de rétention) des failles graves qui ont incité le député Etienne PINTE, soutien majeur de la campagne, à créer un « Comité de suivi » de l'application de la loi.

#### Coordination justice-droits de l'homme (cjdj), membre de la conférence permanente des coordinations associatives (cpca) :

Le MRAP a demandé en 2002 à la CJDH de saisir la CPCA d'une demande à présenter au gouvernement français au nom de l'ensemble des Coordinations associatives, visant à rapprocher de l'Etat et de l'Union Européenne les citoyens qui ont le sentiment de ne plus avoir de place dans le débat politique, notamment en communiquant aux associations les textes Européens d'application obligatoire dans les pays membres, en vue de vérifier leur contenu non-discriminatoire. Faute de ressources humaines suffisantes, le MRAP n'a pu poursuivre sa participation effective à cette Coordination.

#### Collectif pour la Charte des Droits Fondamentaux, Collectif Citoyenneté et Droits Fondamentaux (CCDF) et Collectif « Votation Citoyenne ».

Après qu'associations et syndicats aient leurs efforts pour exercer une influence sur le contenu de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux, le Collectif Citoyenneté et les droits fondamentaux a poursuivi l'action sur le projet de Constitution européenne. Faute de ressources humaines suffisantes, le MRAP n'a pu poursuivre sa participation effective à ce Collectif mais il a choisi de se joindre à la campagne pour la « Votation Citoyenne » qui a trouvé son prolongement officiel, à partir du FSE 2003, dans la campagne « Pour une citoyenneté Européenne de résidence ».

#### Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers - ANAFE (<http://www.anafe.org/>)

Désormais habilité à visiter les Zones d'Attentes (ZA), le MRAP est titulaire de 10 cartes de visiteurs, participe aux permanences téléphoniques de l'ANAFE ainsi qu'à ses instances et a partagé les luttes communes notamment contre les audiences « délocalisées » sur l'emprise de l'aéroport de Roissy et pour la protection des « mineurs étrangers isolés. A la suite des morts tragiques survenues en ZA de Roissy, sur proposition du ministre de l'Intérieur, une Convention de 6 mois a été conclue entre ANAFE et Ministère, permettant une présence constante de l'ANAFE en ZA.

#### Coordination Française pour le Droit d'Asile - (<http://caro.propagande.org/index-europe.html>)

Née au début de l'année 2000, la Coordination Française pour le droit d'Asile rassemble une vingtaine d'organisations - dont le MRAP - « engagées dans la défense et la promotion du droit d'asile, en référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la Convention de Genève sur les réfugiés ainsi que, notamment, à la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant et à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ». Elle a en particulier axé ses efforts sur la dénonciation des politiques communes Européennes qui ont harmonisé les politiques communes dans les sens exclusif d'une érosion grave du droit d'asile et ont fait sentir toutes leurs répercussions dans la réforme de la Loi française sur l'asile de 2003.

#### Soutien du MRAP aux demandeurs d'asile et aux Sans Papiers

La fermeture du Centre de Sangatte a laissé intacts les problèmes de fond. Les causes de départ des pays d'origine n'ont cessé de s'aggraver. Les mineurs étrangers qui échouent à Calais sont de plus en plus nombreux (27 mineurs étrangers confiés aux services sociaux du conseil général en 1999, 108 en 2000, 209 en 2001, 525 en 2002...). Quelques centaines de Soudanais, Kurdes, Roumains, Iraniens, Palestiniens, se trouvent encore à Calais. Mais nombre de réfugiés chassés de Sangatte ont rejoint la région parisienne, à proximité de la Gare du Nord, désormais regroupés au sein du « Collectif des Exilés du 10ème ». Pendant l'hiver 2003-2004, des groupes ont été accueillis pour un certain nombre de nuits par les syndicats, les associations et les églises.

Le MRAP soutient la Coordination Nationale et l'ensemble des Collectifs de Sans papiers à travers la France. Il a appuyé la Déclaration des sans papiers à l'issue du FSE 2003 et soutenu la « Marche Européenne » des Sans Papiers à la veille des élections Européennes du 14 juin 2004 (85 marcheurs entre Bruxelles à et Paris, du 31 mai au 12 juin, notamment en soutien aux sans papiers grévistes de la faim de Lille).

Le MRAP soutient le Collectif « Education sans frontières », réseau de diverses initiatives de soutien aux jeunes scolarisés sans papiers (primaire, secondaire, supérieur), créé officiellement lors d'une conférence de presse le 30 juin 2004 au siège eu MRAP.

Les Permanences MRAP d'accueil de Sans papiers à travers la France participent au jour le jour et pied à pied aux efforts du MRAP pour éviter les reconduites et les expulsions de sans papiers, double peine et demandeurs d'asile déboutés. Il n'en demeure pas moins que le Mouvement des Sans papiers et l'ensemble de leurs soutiens, se trouvent dans une impasse malgré de constantes mobilisations à travers la France, faute d'avoir été en mesure de définir une stratégie et un débouché politiques pour leurs actions.

#### Le MRAP et la situation des Roms migrants en France

Le MRAP national a pris la décision d'assurer, à partir de janvier 2003, un suivi des réunions et des actions du Collectif « ROMEUROPE-Droits de l'Homme ». Un document de sensibilisation a été présenté au CN du MRAP du 14-06-2003 pour éclairer le mouvement sur la situation des Roms en France et en Europe, insistant sur le sort des Roms de Roumanie, les plus nombreux présents en France, dans la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Le Collectif « ROMEUROPE -Droits de l'Homme » a organisé une journée spéciale de mobilisation le 30 avril 2004 et lancé son Appel Citoyen pour les droits des Roms en France et en Europe. Lors de la Conférence de presse, comme chaque fois qu'il intervient sur le sujet, le MRAP a particulièrement insisté sur la dimension Euro-

péenne de la situation des Roms migrants dans l'Union Européenne, soulignant en particulier que quelque 2 millions de Roms des 5 pays d'Europe centrale, vont désormais jouir de la citoyenneté européenne et qu'ils devraient être rejoints en 2007 par 2 millions encore de Roms roumains et bulgares ( voir Article dans Différences N° 251, 07/08/09 -2004).

#### Le MRAP et Les Droits Fondamentaux

##### Le MRAP et le Forum des Droits de l'Homme de Nantes ( 17-19 Mai 2004) et le « Collectif Droits pour l'Humanité ».

Dans le cadre du Forum de l'UNESCO pour les droits de l'homme de Nantes ([http://www.forum-droitsdelhomme.org/fr/s01\\_home/s01p01\\_home\\_fr.php](http://www.forum-droitsdelhomme.org/fr/s01_home/s01p01_home_fr.php)), le comité local du MRAP de Nantes a invité le MRAP national à participer aux mobilisations prévues dans le Forum parallèle organisé par le « Collectif Droits pour l'Humanité » des ONG nantaises ([http://www.rezocitoyen.org/nantes/rubrique.php?id\\_rubrique=193](http://www.rezocitoyen.org/nantes/rubrique.php?id_rubrique=193))

Le MRAP a insisté sur les discriminations de statut dont sont victimes les ressortissants des pays tiers, avec et sans papiers, au sein de l'UE et insisté sur l'importance de la Pétition dite « du Million » (de signatures) en faveur du droit de vote des ressortissants des pays tiers dans l'UE et de la campagne « pour une citoyenneté de résidence ».

##### Le MRAP et le Lobby Inter-Associatif Européen pour le maintien du droit de saisine individuelle directe de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Sur l'initiative d'Amnesty International et d'un groupe d'ONGs de Londres, une initiative a été lancée auprès du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sous le titre de « Propositions visant à assurer l'efficacité à venir de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (Proposals to Ensure the Future Effectiveness of the European Court of Human Rights). Il s'agissait de faire connaître, dans le cadre de l'élaboration du Protocole 14 à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, la force des objections à toute proposition du Comité de Ministres qui viserait à éroder le droit d'accès individuel à la Cour Européenne. Le Protocole 14, adopté avec certains amendements qui vont malheureusement dans le sens des inquiétudes exprimées par les ONGs, a été ouvert à ratification le 13 mai 2004. Texte final du Protocole : <<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=194&CM=7&DF=&CL=Fre>>

#### Le MRAP et la CNCDH

Si le MRAP a évidemment présenté chaque année son rapport annuel à la CNCDH, il convient de souligner que le manque de ressources humaines militantes, la surcharge de travail de l'ensemble des responsables et le débordement



ment du service juridique se sont accentués au cours des dernières années. Le résultat en a été un éloignement croissant du MRAP par rapports aux travaux de la CNCDH dont les sous-commissions consacrées à la Lutte contre le Racisme et la xénophobie, aux questions dites « nationales » (asile, immigration, justice, prisons...) et à l'Education avaient précédemment été très régulièrement suivies par le MRAP qui leur a apporté des contributions régulières pendant de longues années.

Cette situation est hautement regrettable et les efforts déployés pour trouver des militants prêts assurer individuellement une relève sur plusieurs sous-secteurs limités ont été, à ce jour, vains. Il serait illusoire de penser que cette question puisse trouver une solution en dehors d'une réflexion globale stratégique du MRAP sur les priorités qu'il souhaite se donner dans les années à venir, avec prise en compte d'une indispensable participation des militants hors Ile de France et de la situation financière du mouvement.

**Le MRAP dans le Réseau Européen contre Le Racisme – ENAR (European Network Against Racism)**

Le MRAP a assumé la présidence du Comité Français d'ENAR d'octobre 1998 (assemblée de fondation du Réseau européen à Bruxelles) jusqu'à l'Assemblée Générale du 27 avril 2002. Il s'est malheureusement avéré impossible, depuis cette date, de trouver de volontaire(s) pour prendre le relais de la représentation du MRAP au sein d'ENAR France. Ce Réseau constitue pourtant un outil irremplaçable pour le travail en partenariat des associations européennes sur les questions majeures que sont la défense des droits des migrants et des réfugiés, la défense des droits des Roms, première « minorité » européenne, durement persécutés en Europe de l'est et rejetés des pays d'Europe de l'ouest où ils viennent chercher asile et accueil, ainsi que la lutte contre les discriminations qui bénéficie, au niveau de l'Union, d'un soutien de la Commission et du Parlement Européen.

**Le MRAP dans l'IMADR (International Movement Against all forms of Discrimination and Racism)**

Membre de l'IMADR et de son conseil d'administration depuis sa fondation, le MRAP y est actuellement représenté par son Secrétaire Général ex officio, assisté par un(e) suppléant(e). L'année 2002 a permis de recenser les besoins en matière de coopération en vue de l'Assemblée Générale, tenue à Tokyo en novembre 2002. Le Secrétaire Général du MRAP a été élu à l'une des Vice-Présidences mondiales, ce qui signifie du désir d'une implication forte du MRAP dans la vie du Mouvement international. Les domaines d'action sur lesquels le MRAP a pris un engagement spécifique, renouvelé lors du Conseil d'Administration accueilli par le MRAP dans ses locaux en décembre 2003, sont les discriminations subies par les Roms et gens du voyage, par les réfugié(e)s et migrant(e)s. La volonté de l'IMADR est d'encourager les

victimes du racisme et les organisations qui les soutiennent, à faire pleinement usage des mécanismes des conventions de l'ONU, en particulier le Comité de suivi de la convention sur l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination (CERD), par la présentation de « contre-rapports » nationaux.

**Problématiques rencontrées par le « Secteur Immigration, asile, Droits de l'Homme en Europe »**

**Tentative d'analyse de certaines déficiences actuelles dans le fonctionnement des Commissions « thématiques » du MRAP**

On observe de plus en plus de difficultés de type « structurel » autant que « conjoncturel » à mobiliser, autrement que de façon ponctuelle, des militants de la région Ile de France, sollicités à l'extrême et donc saturés, pour le fonctionnement classique de groupes et commissions (réunions périodiques régulières d'un nombre conséquent et représentatif de militants d'Ile de France ; lancement et suivi d'initiatives à court, moyen et long terme ; communication vivante au sein de la commission et avec le mouvement...).

S'agissant de la « Commission Immigration », qui a été longtemps considérée au sein du MRAP comme l'une des plus dynamiques, il n'a pas été possible au fur et à mesure des années d'empêcher une perte de vitesse puis une mise progressive en sommeil dues à de multiples causes parmi lesquelles :

**A) des raisons formelles :**

- le cumul des responsabilités d'animation de la « Commission » de réflexion et de proposition sur l'immigration comme telle et de prise en charge d'un secteur pléthorique (Asile, Immigration, Droits de l'Homme en Europe) ;
- l'appartenance de la responsable de la Commission et du Secteur entier au Secrétariat National du MRAP, tâche sans autre limite que l'épuisement des personnes, aggravée par la nécessité impérieuse d'assurer la survie du MRAP dans la crise financière et structurelle à l'oeuvre depuis au moins une dizaine d'années au sein du mouvement dans son ensemble ;
- le retrait (légitime et compréhensible) et le non remplacement de deux anciens co-responsables du secteur ne pouvant plus assumer cette charge ;
- l'échec de tentatives successives de faire monter des « relèves », en particulier à partir de la Permanence d'accueil des SP du siège, et ce, pour des motifs divers : « crise » structurelle du MRAP particulièrement mal vécue, manque de disponibilité à court et long terme, exigences de la première insertion professionnelle des plus jeunes volontaires, fatigue des plus

anciens, caractère « effrayant » de l'immensité des tâches à assumer dans le secteur...

- les restrictions budgétaires du MRAP depuis de nombreuses années qui ont imposé de diminuer radicalement la communication (en particulier postale) traditionnelle.
- la montée de l'utilisation du courrier électronique qui a certes facilité la circulation de l'information pour les militants qui en sont dotés (bien que « trop d'information » risque fort de « tuer l'information ») mais a laissé de côté celles et ceux qui n'y avaient pas accès.

**B) des raisons de fond :**

- la perte du souffle qui avait accompagné la montée en puissance du Mouvement des Sans Papiers et la dynamique politique qu'il avait engendrée, en particulier après la régularisation Chevènement : cette fatigue s'est fait sentir non seulement au sein de la commission Immigration mais dans l'ensemble du MRAP et du mouvement de solidarité avec les Sans Papiers sur la totalité du territoire français ;
- le fait qu'une proportion non négligeable des militants les plus investis dans le MRAP aient peu à peu dû répondre aux besoins croissants des CL et/ou du MRAP national ;
- le fait que la crise de gestion financière et du personnel des dix dernières années, et l'ambiance exécutable qui en a résulté dans l'ensemble du mouvement, ait fait perdre aux instances dirigeantes nationales du MRAP la volonté politique forte qu'il eût fallu pour faire avancer la réflexion sur des voies débattues et choisies, fixer les actions prioritaires et les mener à terme.

Quoi qu'il en soit, le mode de fonctionnement traditionnel des Commissions en région parisienne exclut « de fait » les militants des régions et ne peut en conséquence être considéré comme satisfaisant. Un tel phénomène doit absolument être analysé par le Congrès qui devrait s'interroger sur les formes nouvelles que pourraient prendre à l'avenir les fonctions de réflexion, d'approfondissement et de proposition, traditionnellement dévolues aux « Commissions ». Un changement de mode de fonctionnement devrait idéalement être accompagné d'une relève des personnes afin d'injecter un nouveau dynamisme. Les congrès locaux, départementaux puis le Congrès national, devront donc réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement, prenant en compte les trois types de tâches spécifiques auxquelles le « Secteur Immigration-Asile-Droits de l'Homme en Europe » doit faire face :

- approfondissement des connaissances et réflexion ;
- animation du Secteur au sein du MRAP, par la gestion d'une liste électronique spécifique et la rédaction d'articles pour les organes d'information du MRAP ;
- prise en charge très lourde de la participation du MRAP aux actions collectives désormais mutualisées des différents « Collectifs » qui n'ont cessé de se créer dans le Secteur « Immigration-

Asile-Droits de l'Homme en Europe » et dont le MRAP est parfois membre-fondateur et toujours partie prenante.

Face à la difficulté croissante pour le MRAP de s'investir concrètement dans ces innombrables « Collectifs », le Congrès devra s'interroger sur :

- l'éventuelle nécessité de réduire l'investissement du mouvement, au risque de ne plus être fidèle à ses valeurs et à ses engagements ; dans un tel cas, des priorités devraient être redéfinies en toute connaissance des pertes (irréparables ?) que cela pourrait occasionner ;

- de nouvelles modalités de prise en charge sectorielles et sous-sectorielles, à créer avec une relève militante, qui permette de mieux répartir les tâches, évitant ainsi l'épuisement prématuré des personnes ayant accepté des responsabilités.

**Insuffisant engagement du mouvement associatif français - et notamment du MRAP dans son ensemble – sur le plan des politiques Européennes**

**Le travail accompli par un « secteur »/ une « personne » au niveau National ne peut en aucun cas remplacer l'effort de toutes les structures du mouvement pour investir l'Union Européenne en tant que champ de revendication, de lutte, de proposition, de coopération et d'action :** le rôle d'un secteur ou commission devrait alors devenir celui de sensibilisation et d'alimentation du niveau local autant que national.

**Cet investissement est indispensable car près de 80% des législations nationales trouvent leur origine dans la législation de l'UE :** s'agissant du domaine « Justice et Affaires Intérieures » (% moindre mais importance majeure), une vigilance accrue est rendue urgente et indispensable du fait du contenu qui actuellement se dessine sous le nom de « Tempere II », à savoir la seconde phase de création d'un « Espace de liberté, de sécurité et de justice ». Cette nouvelle approche comprendra :

**La question de l'arrivée en UE de personnes ayant besoin d'une protection internationale sous de multiples formes :**

- « externalisation » de l'accueil et des procédures dans des pays hors continent

Européen (initiative actuelle Italo-Lybienn...), l'entrée sur le territoire de l'UE étant subordonné à l'octroi du statut de réfugié ;

- programme de « réinstallation », ou transfert vers un Etat second présentant des « garanties de protection » ;
- création d'une Task Force Européenne, émanation de l'UE et outil de conseil et soutien local (UE et Etats tiers) ;

**La répartition des charges et responsabilités au sein de l'UE et avec les pays d'origine** (d'où la négociation d'accords spécifiques) ;

**La définition d'une approche intégrée en matière d'asile et de RETOUR,** débouchant sur des décisions exécutoires, par le biais notamment de « Centres de traitement fermés », de coopération entre UE, pays de « premier asile » et pays d'origine, d'accords de réadmission et de programme de retour complémentaires...

**La question majeur des Roms (migrants, mais aussi non migrants) en Europe ne peut être résolue à terme que sur le plan continental ;**

**Pour pouvoir peser au niveau Européen, les associations nationales n'ont désormais d'autre solution que de s'organiser en Réseaux et Collectifs, non seulement au niveau national mais plus en plus au niveau de l'UE :**

- ce constat renvoie au point relatif à la prise en charge des Collectifs par les secteurs thématiques du MRAP ;
- il met également en lumière le manque total de priorité donnée, au sein du MRAP, à une participation collective concrète au sein d'ENAR qui devrait devenir une priorité nationale et Européenne. En effet, comment vouloir lutter contre le racisme et les discriminations en France et en Europe sans lutter aussi pied à pied contre les politiques d'asile, d'immigration, les coopérations judiciaires et policières qui désignent les étrangers à la vindicte des citoyens de l'Union, en particulier, dans le sillage de la tragédie du 11-09-01.

**Nécessité urgente d'approfondir les différentes questions faisant actuellement le plus débat au sein du mouvement :**

- Citoyenneté locale, nationale et Européenne au regard de la revendication d'Egalité des droits,

- Concept de Laïcité (pas seulement à l'Ecole mais dans toute la société) dans les grandes démocraties qui s'en revendiquent, en Europe et aux Etats-Unis ;

- Analyse approfondie et revisitée des différentes formes classiques et nouvelles de racisme (dont les conditions de leur naissance et de leur manifestation ainsi que des terreaux qui les alimentent), notamment celles touchant les immigrés ou réfugiés et leurs familles dans les sociétés dites « d'accueil » ;

- Travail de réflexion intersectorielle, alimenté par des apports de spécialistes extérieurs au MRAP, sur : le concept d'identité et les identités ; qu'est-ce que le « communautarisme », ses manifestations et implications sociales et politiques ; le retour du « religieux » (au niveau mondial, Européen, national) et ce qu'il implique dans les relations entre les Peuples et entre les citoyens ; le « fait religieux » comme tel et son enseignement ; la question des « partenariats » dans la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations ( sans chercher à esquiver une réflexion documentée et sereine sur la question des organisations « musulmanes »).

**Nouveaux Statuts, nouvelles structures et nouvelles exigences du fonctionnement du MRAP**

Les projets d'amendement des Statuts et Règlement Intérieur par le prochain Congrès posent notamment la question du nombre des commissions. Mais le problème de fond n'est pas d'abord ni principalement celui du nombre ou des modalités de représentation des commissions au sein du futur Conseil d'Administration mais de leur vie et de leur « survie ».

Il s'agit de définir le contenu que nous souhaitons donner au travail de ces « commissions » et d'envisager de nouvelles modalités de travail qui permettent :

- d'intégrer les militant(e)s de toutes les régions,
- de déconcentrer certaines tâches, comme a déjà su le faire la commission Education,
- d'approprier l'outil de communication électronique de telle sorte qu'il devienne « ami » et non « ennemi »
- d'inventer de nouvelles manières de se réunir,
- de mieux déconcentrer et répartir les responsabilités nationales...

(\* – Bénévoles

<p>« Différences » 43, bd de Magenta 75010 Paris</p> <p>Téléphone : 01 53 38 99 99 Télécopie : 01 40 40 90 98</p> <p>journal.differences@free.fr</p> <p>6 € le numéro - Abonnement : 21 € (4 numéros/an).</p>	<p><b>Collectif de direction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Directeur de publication : Mouloud Aounit</li> <li>● Directeur de rédaction (*): J.-C. Dulieu</li> <li>● Responsable productions (*): S. Goldberg</li> <li>● Administratrice (*): M.-A. Butez</li> </ul>	<p><b>Imprimerie :</b></p> <p>Impressions J.-M. Bordessoules Téléphone : 05 46 59 01 32 Commission paritaire n° 0108H82681.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# Laïcité : enjeux et problématiques d'un débat passionnel

Depuis le dernier congrès, la question de la laïcité a traversé le débat public, souvent de manière plus passionnelle que rationnelle, fortement attisée par les médias.

Inscrite dans la Constitution, liberté fondamentale, elle est une des bases de la paix sociale et du bien vivre ensemble. C'est à l'École que l'enfant apprend ces valeurs de tolérance et de développement de l'esprit critique, intégrées dans la socialisation. Mais, la laïcité est toujours à construire, en perpétuel devenir. C'est un choix de société.

En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, les mutations nationales et internationales, la crise sociale, les guerres, les violences extrêmes interrogent à nouveau la laïcité, à travers la question du port des signes religieux notamment à l'école faisant réémerger des problématiques latentes, auxquelles le MRAP, en tant que mouvement antiraciste, est particulièrement sensible.

Un débat a été lancé au sein du MRAP sur ces questions dès le 23 avril 2003. Il a porté plus sur le « foulard » que sur la laïcité en général. Quatre synthèses ont été produites.

Pour les uns, une des bases de la République, la laïcité, est ébranlée en ce moment par l'intrusion de la religion musulmane dans la sphère publique, et dans un lieu « sacré », l'École. Les signes religieux, en l'occurrence le « foulard islamique » ne représentent pas une manifestation de foi individuelle mais une volonté de déstabilisation de l'Etat en relation avec l'étranger, y compris par des groupes religieux intégristes, ainsi qu'une tentative de communautarisation de la société française. Pour les femmes, le « foulard » signe la soumission, le contrôle du corps, la relégation dans la sphère familiale.

Mais d'autres clivages apparaissent. D'une part, la France devient davantage plurielle, phénomène accéléré par le développement de la mondialisation libérale. De plus, l'intégration dans l'Europe ravive de vieilles questions d'identité et de peur du communautarisme, en oubliant que ce sont avant tout les discriminations et les ghettos, y compris à l'école, qui en font le lit. D'autre part, l'Islam, 2<sup>ème</sup> religion en France, est dorénavant pratiquée de manière visible par des familles installées en France définitivement et leurs enfants français intégrés mais qui ne veulent pas renier leurs origines, refusant d'être assignés à une seule identité.

Or, les représentations liées à la religion musulmane sont loin d'être positives en France. Religion des colonisés, la loi de 1905 ne s'est jamais appliquée à l'Islam dans les anciennes colonies. Liée aux fantasmes sécuritaires projetés sur les banlieues, elle est la religion des pauvres, même si des évolutions se font jour.

Et qui plus est, depuis le 11 septembre, l'Islam est relié au terrorisme intégriste, sans nuance. La peur est installée. L'Islam qui apparaît au grand jour est donc un phénomène nouveau pour la société française, ainsi que la culture arabo-musulmane composante de la culture judéo-chrétienne pourtant.

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre l'impact du port du « foulard ».

Pour les jeunes filles aussi, la situation est complexe.

Le port du « foulard » peut représenter une recherche d'identité, un moyen de s'intégrer à l'extérieur de la famille. Il peut être choisi ou imposé, etc. Renvoyer ces jeunes filles, souvent déjà dans une situation difficile à une condition implicite d'étrangère, comme si les banlieues françaises étaient celles d'Arabie saoudite, ne peut mener qu'à des catastrophes, développer exclusion et communautarisme.

Dès le 19 juin 2003, le MRAP prend position contre une loi qui exclurait de l'École les jeunes filles portant un « foulard », misant sur l'éducation et le dialogue, position du MRAP depuis 1989, en accord avec la jurisprudence du Conseil d'Etat.

A la rentrée de septembre 2003, deux lycéennes sont exclues du Lycée Henri Wallon d'Aubervilliers.

Le MRAP prend position contre l'exclusion. Hyper médiatisée, l'affaire s'emballa. La question est relancée, reléguant au second plan la problématique sociale et le mouvement des enseignants de juin 2003.

Plusieurs réunions de CN et PST débattent de cette question du « foulard ». Le MRAP a été entendu par la mission Debré et la commission Stasi; il a participé au groupe de travail sur la laïcité à la CNCDH (production d'un rapport), a signé un appel à la raison, le 16 décembre 2003, dans un communiqué commun : « affirmer la laïcité » avec la FSU, la CGT, le SGEN, l'UNL, la Ligue de l'enseignement, la LDH, la FCPE, etc. Notre mouvement a également signé l'appel du collectif « Une école pour tous-tes contre les lois d'exclusion », émanant d'associations laïques et musulmanes, avec le soutien d'une partie des Verts, pour participer à un rassemblement et une réunion publi-

que en janvier 2004. Il participe également à la commission « Islam et laïcité » à la LDH avec Le Monde Diplomatique et au groupe « Citoyens dans leur diversité » à la Ligue de l'enseignement. Le MRAP a également reçu des jeunes filles et leurs familles et participé à des médiations.

Finalement, une loi est votée (JO du 15 mars 2004) à une écrasante majorité : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». La circulaire d'application sort le 27 mai 2004. La loi est appliquée à la rentrée 2004.

Le MRAP rappelle alors sa position (CN de juin 2004) : notre mouvement, attaché à la laïcité et aux droits des femmes, n'est en rien favorable au port de signes religieux à l'École dont le « foulard » qui peut être un signe d'oppression des femmes. Néanmoins, le MRAP continue à affirmer que cette loi n'était pas opportune, relance des problèmes là où ils n'existaient pas (le « turban » des Sikhs) et s'affiche contre l'exclusion des jeunes de l'École, lieu d'apprentissage, de la socialisation, pour le dialogue, pour le droit à l'éducation. De plus, cette loi, discriminante peut mener à des replis communautaires et au développement d'écoles confessionnelles. Le MRAP veillera et oeuvrera pour le développement du dialogue, dans le cadre de l'application de la loi, recevra et accompagnera les élèves et leurs familles.

Finalement, tous ces problèmes nous ramènent aux fondamentaux, sur lesquels le Congrès est amené à réfléchir et se prononcer :

- la question de la gestion du pluralisme dans l'égalité,
- le différentialisme et l'universalisme,
- « l'intégration » ou l'assimilation,
- les alliances avec les associations musulmanes sur un texte et des actions. Sujet très controversé.

On retrouve, également, deux conceptions de la laïcité : une laïcité de combat qui voit une coupure radicale entre privé et public, prône la supériorité absolue de l'universel sur la différence, et par là même revendique un cadre unique d'intégration pour les individus, allant même jusqu'à défendre une sorte de « nationalisme républicain », présentant la « laïcité à la française » comme un modèle exportable partout. L'autre conception, par contre, met en avant le fait que la laïcité est un cadre juridique qui garantit l'indépendance de l'Etat par rapport au religieux et la liberté de conscience des

individus ainsi que l'exercice du pluralisme des croyances. Les autres « modèles » notamment européens sont interrogés.

Le MRAP s'est toujours affirmé pour une laïcité ouverte, de dialogue, qui permet l'intégration des différences, dans l'égalité des droits sans renoncer pour autant à un bloc de valeurs universelles, sans ethnocentrisme hérité, entre autres, des politiques coloniales, en cherchant la parcelle d'universel dans chaque culture.

Pour cela, il est nécessaire de créer les conditions d'un débat démocratique, pluraliste et pacifique.

La laïcité, ce n'est ni l'uniformité, ni le conformisme, mais, au contraire, l'invention permanente devant de nouveaux défis pour pouvoir vivre ensemble dans une société de plus en plus métissée.

Sur toutes ces questions, le congrès devra trancher.

1) L'Education. Montrer bien davantage toutes les Histoires qui ont constitué « l'Histoire de France » ainsi que le métissage des cultures.

2) La lutte contre les discriminations et les ghettos, y compris à l'école.

3) La participation à la réflexion sur la laïcité dans le cadre de la commémoration des Lois de 1905.

4) L'étude des autres conceptions de la laïcité en Europe notamment.

## Situation internationale 2001/2004 : une période désastreuse pour le respect du droit

### Contexte international : l'après 11 septembre

L'action internationale répond au second versant des buts du MRAP : l'Amitié entre les Peuples qui ne peut se concevoir que dans le respect des droits fondamentaux de tous les peuples, dans le combat pour la paix et pour un monde plus juste et plus égalitaire où la force du droit remplacerait le droit de la force. Ce sont ces points essentiels qui guident les positions et engagements de notre Mouvement. L'action internationale est inséparable des questions d'immigration, du droit d'asile (ce sont les désordres mondiaux qui engendrent les grands flux migratoires), de la lutte contre l'extrême droite (notamment en Europe), du mouvement altermondialiste mais aussi de la lutte contre l'antisémitisme et la nouvelle forme de racisme que constitue le racisme dirigé contre les musulmans ou supposés tels. La séparation « nationale », « internationale » est donc de plus en plus difficile.

Sur ces questions, conscient de sa faible influence internationale (contrairement à d'autres organisations comme la FIDH, Amnesty, l'ACAT) le MRAP est souvent obligé d'intervenir en partenariat ou au sein de collectifs nationaux dont il est souvent l'un des moteurs (collectif « sauvons Mumia Abu Jamal » collectif « pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens » collectif « pour une paix juste au Kurdistan », collectif « sauvons Amina Lawaal » (puis Safya Hussein).

(Pour l'action du MRAP au sein des institutions internationales (ONU, etc.) voir Jean-Jacques)

Le contexte mondial créé par les suites de l'attentat du 11 septembre et ses conséquences (agression contre l'Irak, répercussions sur le conflit israélo-palestinien) a déterminé l'essentiel de l'activité internationale de notre Mouvement dans la dernière période. Notre Mouvement avait demandé au dernier Congrès que loin de laisser ce crime impuni, soient sérieusement envisagées des actions d'ordre politique, économique, diplomatique mais aussi financière qui atteindraient uniquement les terroristes. Nous avons également affirmé que seules des actions durables destinées à s'attaquer aux causes du terrorisme seraient de nature à faire reculer ce fléau; hélas, loin d'aller dans ce sens les politiques menées par G. Bush, Ariel Sharon et Poutine n'ont fait qu'amplifier le chaos et les menaces terroristes (Madrid, Ossétie, attentats en Israël)

Officiellement avec la fin de la guerre froide, les années quatre vingt dix devaient inaugurer une nouvelle ère sur la plan international « celle du droit et de la légalité internationale ». A l'équilibre de la terreur devaient succéder des coopérations « mutuellement avantageuses ». A la loi du plus fort devait succéder la force du droit.

Or depuis le 11 septembre on assiste à une régression sans précédent du droit à l'échelle planétaire. G. Bush a transformé le discours sur le droit en croisade du « Bien » dans la violation

de la légalité internationale et l'exaltation de la loi du plus fort.

Les peuples ont réagi avec une mobilisation sans précédent dans l'histoire de l'humanité en disant « non à la guerre » et on ne peut que se réjouir du non engagement de la France en Irak mais concernant les violations du droit, tous les gouvernements laissent faire. En se taisant sur ce qui se passe à Guantanamo, on accepte que l'arbitraire et la loi du plus fort triomphent. Ce n'est pas seulement une violation de plus des Droits de l'Homme c'est la négation du droit comme principe directeur. Or le droit est le seul rempart contre la barbarie d'où qu'elle vienne (barbarie d'Etat ou de groupes organisés). En légitimant Guantanamo on légitime le terrorisme car on tue le droit. Aujourd'hui des députés français osent justifier sans aucun complexe « l'usage de la torture dans certaines circonstances »

### La guerre contre l'Irak

Opposé aux règlements des conflits par la guerre, le MRAP a participé avec d'autres organisations (notamment le Mouvement de la Paix, la Fondation Copernic) à la création dès septembre 2003 d'un collectif national contre la guerre qui menaçait l'Irak, ce collectif a très vite rejoint la coalition mondiale contre la guerre. Si cette coalition n'a pu empêcher la guerre, elle a eu au moins le mérite de la rendre illégitime au regard du droit international. Les conséquences terribles que nous avons envisagées se sont hélas avérées exactes (il est des moments où l'on aimerait avoir tort et se tromper



Le chaos et son cortège d'horreurs (massacres de civils, tortures et exactions, exécutions d'otages etc;) s'est installé et la perspective de voir la dictature de S. Hussein remplacée par une dictature islamique identique à celle qui règne sur l'Iran menace de plus en plus le peuple irakien. Le MRAP a rencontré une délégation de femmes iraniennes et irakiennes qui ont confirmé, preuves à l'appui ces craintes.

De septembre 2003 à mars 2004, le collectif anti-guerre a organisé 14 manifestations; il a apporté son soutien aux pacifistes américains (qui ont toujours été représentés dans le collectif) et britanniques. Le MRAP a participé à une délégation auprès de Monsieur de Villepinte alors Ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'à la délégation qui s'est rendue à l'ambassade des Etats-Unis. Le collectif poursuit son activité pour le retrait des troupes d'occupation, pour la démocratie en Irak.

## Le conflit israélo-palestinien

La position de base du MRAP n'a pas varié depuis des décennies malgré les menaces (agressions contre notre siège, menaces de mort contre Mouloud) et le chantage qui nous est fait "dénoncer la politique de Sharon serait contribuer au développement de l'antisémitisme". Elle repose sur un principe: "une terre, deux peuples, deux Etats" ce qui signifie la création d'un Etat palestinien viable (et non une série de bantoustans) à coté de l'Etat israélien, l'un et l'autre aux frontières sûres et reconnues.

La politique menée par Sharon depuis notre dernier Congrès entraîne chaque jour la région un peu plus dans l'horreur. Cette politique est criminelle aussi bien pour le peuple palestinien que pour le peuple israélien. La sécurité des Israéliens ne sera assurée que par la fin de la colonisation et la création d'un Etat palestinien à coté de l'Etat israélien.

La situation de plus en plus épouvantable faite aux Palestiniens à qui Sharon refuse la possibilité de travailler, de se soigner, d'aller à l'école, de vivre tout simplement a fait que le MRAP comme la majorité des organisations de défense des droits de l'Homme en France s'est engagé davantage sur cette question.

Sur cette question aussi le respect du droit constitue la ligne directrice du positionnement et des engagements du MRAP. Au regard du droit international, Ariel Sharon est un criminel de guerre.

La politique de punitions collectives, d'occupation, d'annexion pratiquée par Sharon est illégitime et viole les conventions internationales notamment la Convention de Genève.

La Cour Internationale de Justice a déclaré par 14 voix sur 15 la construction du Mur comme "contraire aux dispositions du droit

international" et a posé l'obligation pour Israël de "cesser immédiatement la construction du Mur et de démanteler toutes les sections déjà érigées y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem est". 150 Etats (6 contre et 10 abstentions) dont les 25 de l'Union Européenne ont repris à leur compte l'avis de la CIJ dans la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 juillet 2004. L'Assemblée Générale exige "qu'Israël s'acquitte de ses obligations juridiques" et demande à tous les Etats liés par la 4ème Convention de Genève "de faire respecter cette Convention par Israël". Une fois de plus le gouvernement israélien bafoue le droit international en continuant la construction du Mur et sa politique d'annexion qui en découle.

Le MRAP agit au sein de la Plateforme des ONG pour la Palestine qui regroupe 32 organisations et a le soutien d'une trentaine d'autres et du collectif national "pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens qui se réunit régulièrement dans ses locaux et dont la plateforme fondatrice est :

- respect du droit international et des résolutions de l'ONU

- reconnaissance d'un Etat palestinien viable avec comme capitale Jérusalem est à coté de l'Etat israélien

- retrait d'Israël des Territoires occupés, fin de la colonisation, démantèlement des colonies
- arrêt de la construction du Mur et son démantèlement

- envoi d'une force internationale de protection des populations civiles

- action du gouvernement français notamment au sein de l'Union Européenne pour que la suspension de l'accord Israël-UE votée par le Parlement européen devienne effective

Les Conventions internationales rappellent que si un Etat signataire viole le droit, les autres doivent le lui rappeler et le contraindre à le respecter sinon ils violent eux mêmes les Conventions. C'est le sens de la demande de suspension de l'accord Israël-UE.

Le MRAP a participé avec le collectif à de nombreuses manifestations, rassemblements, meetings, notamment au meeting organisé à la Mutualité à Paris auquel ont participé des députés européens du PS, du PCF, des Verts, de la LCR, de l'UMP ainsi que des députés belges, espagnols, italiens allemands. Il a participé à l'élaboration du "4 pages" contre le Mur et centralise les signatures (qui atteint 200 000). Il a participé aux délégations auprès des groupes parlementaires pour exiger l'arrêt de la construction du Mur et la suspension de l'accord d'association.

S'il refuse toute instrumentalisation de l'antisémitisme, il est d'une rigueur extrême pour tout débordement à caractère antisémite. (Il est intervenu avec la LDH et l'AFPS au sein du collectif pour demander le retrait de la CAPJIPO) Mouloud Aounit a fait partie de la délégation qui a rencontré l'association Ashomer après l'agression d'un jeune de cette association lors d'une manifestation.

Le MRAP s'est associé à la campagne du MAN "la violence n'est pas une solution; pour une force internationale d'intervention civile".

Le MRAP s'est associé à la campagne de solidarité avec les revendications des prisonniers politiques pour exiger de la part d'Israël le respect des conventions internationales, notamment la 4ème convention de Genève et la convention internationale sur les Droits de l'enfant. Mouloud Aounit a fait partie de la délégation du collectif qui a été reçue sur cette question par monsieur l'Ambassadeur d'Israël le 28 septembre 2004.

Parce que le conflit ne pourra se régler sans les Israéliens et les palestiniens eux mêmes, le MRAP est solidaire des Palestiniens et des Israéliens qui refusent la colonisation et oeuvrent pour le respect du droit et l'existence de 2 Etats aux frontières sûres et reconnues. Il soutient notamment les jeunes israéliens (Refuzniks et membres du "Courage de Refuser") qui refusent de servir dans les territoires occupés. C'est dans ce cadre qu'il s'est associé avec SICO (Solidaires des Israéliens Contre l'Occupation) pour l'organisation d'un meeting à Paris le 31 mars 2004 sur le thème "jeunes Israéliens et Palestiniens en dialogue pour la paix et contre l'occupation". Le succès de ce meeting a été tel qu'il a conduit à l'élaboration d'une brochure MRAP-SICO.

Au cours des diverses initiatives, le MRAP a rencontré des représentants de Yesh Gul ("il y a une limite"), Gush Shalom ("le bloc de la Paix"), le Forum des Familles endeuillées, le collectif israélien contre la démolition des maisons (ICHAD), B'tselem (centre d'information israélienne de défense des droits de l'Homme dans les Territoires occupés), Rabbis for human right (Rabbins pour les Droits de l'Homme), Machsom Watch (les observatrices des barrages), PNGO (réseau d'ONG palestiniennes oeuvrant pour la médiation de la cause palestinienne et travaillant avec des ONG européennes)

Elianne Benarrosh, responsable de la commission Proche Orient vient de rencontrer des jeunes israéliens et palestiniens de l'association "Saddaka Reut" (Amitié) dont l'objectif est d'intervenir dans les établissements scolaires en France pour parler de l'histoire des deux peuples; ce projet est en cours de réalisation avec le secteur éducation.

La question palestinienne est un point sensible au sein de notre Mouvement. S'il y a unanimité sur l'objectif "deux peuples, deux Etats", les divergences portent sur certains points que le Congrès devra préciser :

- où s'arrête la résistance et où commence le terrorisme ? La résistance (cela ne concerne pas que la Palestine mais tous les peuples dont les droits fondamentaux ne sont pas reconnus) peut elle être une résistance armée ? Une bombe dans un bus, une discothèque est pour tous un acte terroriste injustifiable mais l'attaque contre des militaires à un check point ? contre des colons qui arrachent des oliviers ? est ce du terrorisme ou de la résistance ?

- la manière de condamner les violences : faut il le faire en renvoyant dos à dos attentats terroristes palestiniens et exactions de l'armée israélienne ? ou faut il rappeler dans chaque dénonciation qu'il y a un agresseur et un agressé, un colonisateur dont la politique engendre la violence ? Est-ce la poursuite de la colonisation et le refus d'appliquer les accords notamment d'Oslo qui engendrent le terrorisme ?

- des pressions internationales doivent contraindre l'Etat israélien à respecter les résolutions de l'ONU et le droit international: jusqu'où peuvent aller ces pressions? suspension de l'accord UE-Israël parce que les clauses ne sont pas respectées ? boycott des produits en provenance des colonies ? boycott tout court ?

- les relations entre le MRAP et les mouvements pacifistes israéliens: si le MRAP apporte sa solidarité à tout mouvement pacifiste peut il avoir des rapports privilégiés avec ceux qui condamnent sans aucune ambiguïté la colonisation, la construction du Mur et exigent comme condition préalable le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés ou non ?

## La question kurde

Depuis de nombreuses années, le MRAP agit en solidarité avec le peuple kurde pour qu'une solution politique soit trouvée dans le respect du droit international, notamment le droit des minorités. Le MRAP s'est mobilisé avec d'autres pour la libération de Leila Zana et des 3 autres députés kurdes emprisonnés. Emmanuelle Lechevalier membre du BN a participé à la délégation française qui s'est rendue au Kurdistan de Turquie à l'occasion du Newroz (Nouvel an kurde, symbole de la résistance du peuple kurde).

Il a organisé avec le Mouvement de la Paix et les représentants en France du Congrès National du Kurdistan un colloque à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 2003 afin de soutenir la "feuille de route" proposée par le Kongra-gel afin de trouver une solution politique.

## Mumia Abu Jamal Leonard Peltier :abolition de la peine de mort

Le MRAP milite depuis de nombreuses années pour que justice soit rendue à Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier, l'un dans le couloir de la mort depuis 22 ans, l'autre condamné à 2 fois la prison à vie, le plus vieux prisonnier du monde (incarcéré depuis 30 ans). L'injustice dont sont victimes ces hommes, l'un pour avoir été militant des Black Panthers et la "voix des sans voix" l'autre pour avoir été président de l'American Indian movement ont fait d'eux les symboles de l'application raciste de la justice aux Etats-Unis. Le MRAP retrouve avec ces cau-

ses celle des prisonniers politiques américains qu'il soutient depuis 50 ans, des époux Rosenberg aux droits civiques, des Blacks Panthers au droit des minorités notamment amérindiennes.

Le MRAP qui a été l'un des fondateurs du collectif "Ensemble Sauvons Mumia" qui regroupe aujourd'hui plus de 60 organisations en constitue l'un des piliers principaux. Depuis plus de 9 ans le collectif a réussi à maintenir le rassemblement hebdomadaire, chaque mercredi, devant le consulat des Etats-Unis place de la Concorde. C'est cet "acharnement" qui a conduit l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris à reconnaître dans les colonnes du monde que les militants français l'avaient conduit à changer d'attitude face à la peine de mort. Il s'est prononcé pour "une peine de substitution car la peine de mort est devenue une "honte pour son pays. Le collectif a à son actif la signature de plus de 300 000 pétitions, la collecte de plus de 100 000 euros pour assurer la défense de Mumia. Le dernier Congrès a, à l'unanimité, fait de Mumia Abu Jamal un membre d'honneur de notre Mouvement. Mouloud Aounit lui a fait part de cette décision lors d'une visite dans le couloir de la mort. Grace au collectif, 20 villes françaises dont Paris ont fait de Mumia leur citoyen d'honneur. A Paris, c'est en présence de 500 personnes dont de nombreuses personnalités que Bertrand Delanoë a remis le 4 octobre 2003 à Angela Davis, (symbole du combat sans cesse renouvelé) la médaille de prestige de la ville de Paris décernée à Mumia. Le combat pour la libération de Mumia a conduit le MRAP à s'engager plus à fond pour l'abolition universelle de la peine de mort. Il est membre fondateur avec 13 autres organisations internationales de la Coalition mondiale contre la peine de mort qui a obtenu que le 10 octobre soit la journée mondiale pour l'abolition universelle. Maya Vigier représente le MRAP au second Congrès contre la peine de mort en octobre 2004 au Canada.

Le MRAP a reçu Bobby Castillo représentant de l'American International Movement

## La Tchétchénie

Dès le début le MRAP a dénoncé la guerre coloniale menée par le gouvernement russe contre le peuple tchéchène. Cette guerre particulièrement meurtrière et atroce est une négation des droits humains et du droit des peuples. Il s'est positionné pour un cessez le feu immédiat, le retrait des troupes russes, la fermeture des camps de filtration et la libération des prisonniers, l'ouverture d'une commission d'enquête internationale sur les crimes de guerre commis par l'armée russe, l'ouverture de négociations avec le Président élu Aslan Maskhadov. Le MRAP a participé avec le comité Tchétchénie à toutes les manifestations organisées à Paris lors de la venue du Président Poutine ainsi qu'aux rassemble-

ments organisés chaque mois de février pour commémorer la déportation des Tchétchènes par staline.

## Libération de Amina Lawal

Le MRAP s'est mobilisé avec d'autres organisations contre la lapidation qui menace un certain nombre de femmes au Nigéria accusées d'adultères. Il a organisé avec Femmes Solidaires plusieurs rassemblements devant l'ambassade du Nigéria où il a été reçu à plusieurs reprises entre juin et septembre 2003.

**Participation aux FSE plénières de Saint Denis: forte présence du MRAP dans les débats concernant l'international au FSE de 2003 : rencontre avec les ONG européennes sur la question palestinienne, participation aux plénières sur la Tchétchénie, la "guerre permanente", la question kurde. Le MRAP était organisateur de la table ronde permettant la rencontre des solidarités avec Mumia Abu Jamal en Europe.**

## Autres initiatives concernant l'international

Le MRAP ne peut faute de moyens tant matériel qu'en militants être présent sur tous les secteurs de l'international. Pour tenter de pallier aux insuffisances deux sortes de procédés ont été mis en place :

- soutenir et relayer des initiatives d'organisations spécialisées : c'est ainsi que le MRAP s'est associé aux initiatives de France-Tibet pour dénoncer les violations des droits de l'Homme en Chine et les violations des droits fondamentaux du peuple tibétain lors de la venue en France du Président chinois.

Le MRAP a relayé certaines campagnes de Survival concernant le droit des peuples autochtones

De même, le MRAP s'est associé à plusieurs initiatives du comité de Soutien aux Indiens des Amériques notamment pour la libération de Leonard Peltier

- autre possibilité : le MRAP national s'est appuyé sur les initiatives de certains comités locaux ou fédérations pour relayer les initiatives et leur donner une envergure nationale. C'est par exemple ce qui s'est produit avec le soutien aux membres de la résistance iranienne poursuivis en France. Le comité de Privas et la fédération de l'Ardèche ont fait un travail extraordinaire. Le "national" s'est appuyé sur eux, comme d'un tremplin en quelque sorte pour donner à ces initiatives une dimension nationale. Le MRAP a à plusieurs reprises rencontré des membres du Conseil National de la Résistance Iranienne et participé à plusieurs conférences de presse, rassemblements tant à Paris qu'à Auvers sur oise. Le MRAP s'est mobilisé tant vis à vis du gouvernement français que des instances internationales (ONU, etc...) pour empêcher que les 5 000 moudjahidines du peuple d'Irak soient livrés à la dictature iranienne ce qui

aurait signifié leur assassinat et aurait constitué une violation du droit international. Sur cette question comme sur toutes les autres c'est le respect du droit qui a guidé les prises de position du MRAP: respect du droit d'asile en France, refus de l'ingérence d'un autre Etat dans la justice française; respect du droit pour des réfugiés de continuer leur combat pour la démocratie dans leur pays dans le respect des lois du pays d'accueil (heureusement que le général De Gaulle a pu poursuivre la résistance à partir du sol britannique); respect des conventions internationales pour les iraniens réfugiés en Irak.

Le MRAP a reçu une délégation de femmes iraniennes, notamment Mme Chitsaz, présidente de la commission des Femmes du CNRI et Maryam Radjavi, présidente du CNRI.

### Les faiblesses épouvantables

la grosse faillite du MRAP depuis le dernier Congrès est constitué par l'absence ou le peu d'initiatives sur l'Afrique pourtant en proie à des catastrophes humaines épouvantables. La seule initiative a été le soutien à la campagne de Survie pour que la responsabilité

de la France soit reconnue dans le génocide rwandais et la participation du MRAP à la marche "du souvenir" organisée par Ibuka pour le 10ème anniversaire du génocide. La commission Afrique redémarre timidement et avec beaucoup de difficultés par manque de militants. **Elle a organisé le 16 octobre une journée "6 heures pour l'Afrique" au siège national. Parmi les thèmes abordés avec des invités extérieurs : le Darfour, le Rwanda 10 après, l'esclavage en Mauritanie. Cette journée est conçue comme un tremplin; il faut poursuivre.**

# Fonctionnement, organisation et communication du MRAP

## Finances

Depuis le dernier congrès, notre objectif constant a été d'assainir nos finances dans l'optique de mettre notre mouvement en ordre de marche pour faire face sereinement et durablement à nos missions d'aujourd'hui et de demain.

L'assainissement des finances a fait l'objet d'un plan d'actions de deux ans, qui vient d'être mené à son terme sous l'impulsion et le contrôle de la commission de gestion.

Les principales mesures mises en oeuvre ont été les suivantes :

- suppression de deux postes salariés au MRAP : un en 2002 (impact en année pleine dans les comptes 2003), un en 2004.
- non renouvellement fin 2002 des contrats à durée déterminée
- redimensionnement de la SARL DIFFERENCES, d'édition du MRAP, par la suppression d'un poste salarié fin 2002 et prise en charge par des militants bénévoles (équilibre des comptes réalisés en 2003)
- provisionnement intégral dans les comptes du MRAP sur ses filiales DIFFERENCES et DROIT ET LIBERTE (avec mise en sommeil de cette dernière qui n'a plus d'activités)
- mise en location d'un étage du siège du mouvement, effective fin 2003.

Ces efforts, souvent douloureux et inconfortables, ont nécessité un engagement plus intense et des sacrifices de la part des militants et des salariés. Le MRAP a dû « réduire la voilure », pour pouvoir repartir sur des bases assainies, dans un contexte de réduction substantielle des subventions publiques (- 52 % en un an) ; en dépit de cette baisse, le plan d'actions mis en

oeuvre a permis d'améliorer le résultat d'exploitation du MRAP, passé de - 87 421 euros en 2002 à - 64 553 euros en 2003. L'année 2004 verra l'impact complet dans nos comptes des mesures du plan de restructuration.

Le plan d'actions et de restructuration que nous avons mené depuis 2 ans a permis une diminution réelle et importante de nos charges, mais elle demeure insuffisante pour compenser la baisse encore plus rapide de nos subventions.

Face à cette situation, il nous a fallu prendre le taureau par les cornes :

- relance des adhésions qui constituent l'essentiel de nos ressources propres
- appel à la mobilisation générale sur les subventions (demandes de rendez-vous au Ministère de l'Education Nationale, au Ministère des Affaires sociales, au Cabinet du Premier Ministre à la D.P.M., à la Mairie de Paris, au Conseil régional d'Ile de France)
- relances inlassables au plus haut niveau des ministères
- mobilisation des membres du Secrétariat National pour qu'avec le Bureau National, des démarches soient entreprises pour la constitution de nouveaux dossiers de demandes de subventions
- relance de l'idée de la mise en place d'une structure de formation propre au MRAP ; des besoins de formation de personnes extérieures au MRAP existent. Nous sommes de plus en plus souvent sollicités (administrations, associations, entreprises, syndicats, etc.) pour assurer de telles formations. Ce chantier est à poursuivre de manière professionnelle. Le MRAP a beaucoup à gagner en terme d'image et en termes financiers.

Une évaluation des contributions volontaires en nature a permis de mettre en valeur le travail des militants des bénévoles (319 490 euros).

Maintenant, il nous reste à impulser une campagne auprès des comités locaux pour nous aider à réfléchir, à agir et à faire des propositions permettant au mouvement d'avoir à la fois une pérennisation de nos financements et l'augmentation de nos ressources propres, garantes de notre indépendance.

Il est de notre responsabilité politique de mener à terme toutes ces mesures, même douloureuses, pour permettre à notre mouvement de vivre.

## Communication externe

### Différences

Notre journal « Différences » sous la forme d'un mensuel de 12 pages est paru chaque mois du dernier congrès au mois de Juillet 2002.

En effet, devant la situation financière plus que difficile du MRAP, une mesure douloureuse fut prise concernant notre journal « Différences » : supprimer le poste de la rédactrice en chef.

Il faut rappeler que « Différences » connaissait un déficit structurel d'environ 400 000 F par an.

Ce déficit amputait financièrement notre mouvement d'une somme identique avec les répercussions que nous connaissions à savoir

menace de liquidation judiciaire ( voir le rapport de l'époque du commissaire aux comptes).

Face à cette situation, la question du devenir de l'expression publique régulière du mouvement était posée. Puisque nous n'avions plus de journaliste salarié et que nous trouvions dans l'impossibilité de nous engager dans la rédaction d'un journal par le système de pages.

En décembre 2002, il fut toutefois proposé de relever le défi que consistait à publier une revue trimestrielle s'appuyant quasi exclusivement sur le bénévolat rédactionnel.

En 2003 le défi fut relevé, c'est ainsi que nous avons réussi à éditer, 4 numéros trimestriels de 20 à 24 pages construits autour de dossiers et d'articles traitant les questions d'actualité.

- Janvier 2003, dossier : Réflexions sur les violences et sur l'extrême droite

- Avril 2003, dossier : Insécurité policière et judiciaire

- Juillet 2003, dossier : Islamophobie : de l'urgence d'agir

- Octobre 2003, dossier : L'extrême droite en France et en Europe

Sur la base de ce succès, l'année 2004 fut l'année de la pérennisation de la revue.

Nous avons ainsi édité 4 numéros trimestriels de 20 pages à 46 pages.

- Janvier 2004, dossier : du racisme anti arabe à l'islamophobie avec la publication en 5000 exemplaires des travaux du colloque.

- Avril 2004, Dossier : 2004 année de la chine. Et les Droits de l'homme

- Juillet 2004, dossier : 55 ans de combat contre le racisme et pour l'égalité des droits. Avec la réédition d'une vingtaine d'affiche relatant le combat du mouvement.

- Octobre 2004, dossier : Voyageurs et citoyens.

Nous nous sommes également fixé l'objectif d'augmenter la diffusion par deux moyens :

- des achats groupés, réalisés par les comités locaux et fédérations. En un mot tenter de faire de notre revue un outil de communication externe pour les CL (ex. présentation du journal sur les tables lors de la tenue de stands du mrp, vente aux militants des organisations sensibilisées par les dossiers traités...) Nous avons commencé à réaliser cet objectif mais encore de manière inégale. En moyenne 200 numéros vendus chaque trimestre.

- mis en place d'un abonnement promotionnel : un premier résultat encourageant mais encore insuffisant (65 abonnements réalisés).

## Publications

Depuis le 50<sup>e</sup> anniversaire du mouvement, nous enregistrons une nouvelle dynamique dans le domaine des publications bien que nous pourrions faire plus si nous connaissions une situation financière meilleure. En effet, la

publication d'ouvrage représente toujours un coût même si nous pouvons parfois obtenir des subventions.

- Livre du 50<sup>e</sup> anniversaire : chronique d'un combat inachevé.

- Publication de fiches diverses adressées aux comités locaux.

- En finir avec la guerre contre les pauvres

- Engrenage et dynamique du racisme.

- Itinéraires paroles aux vénissiens d'origine algérienne.

- Victime ou témoin de racisme : comment agir ?

- Un livre avec les écrits de sans papiers.

- Jeunes Israéliens et Palestiniens ensemble contre l'occupation et pour la paix.

- Rappel : publication en 5 000 exemplaires du supplément au N° 249 de *Différences* : colloque du 20 Septembre 2003.

## Communication interne, instances, logistique administrative

La communication interne est une des questions qui a été principalement traitée lors de notre précédent Congrès puisque celle-ci est un facteur déterminant pour améliorer l'activité antiraciste de proximité. Nous avons à l'époque comme seul outil de communication interne la "lettre du secrétariat". Sa parution était peu régulière, espacée dans le temps, et limitée aux seuls présidents des comités locaux et fédération. Malgré les finances délicates il fut décidé de créer en sus la "lettre de l'adhérent" avec onze numéros par an créant ainsi une liaison mensuelle directe entre tous les adhérents et la direction. Un outil qui n'est en cause par personne, au contraire, et pour cause.

En ce qui concerne l'ensemble des instances, cette question est traitée depuis des années en termes de dysfonctionnements, alors qu'en réalité la question est plus fondamentale, à savoir la disproportion entre les instances du MRAP (digne d'une structure de plus de 100 000 adhérents !) et la réalité organisationnelle du Mouvement. Nous avons reconnu à la quasi unanimité, cette situation lors des deux précédents Congrès et avons mobilisé notre force de réflexion pour définir de nouveaux statuts. Le travail de la Commission ad hoc qui s'est réunie quatre fois pour réexaminer les Statuts d'Utilité Publique devrait être prochainement finalisé.

Le Bureau national est une structure relativement adaptée au regard du nombre de participants, ce qui facilite les échanges et les prises de décisions. Pour le CN c'est plus difficile ; les débats sont laborieux pour des raisons de nombre et pour la maîtrise des débats, beaucoup de personnes veulent parler deux fois, parfois davantage ; les ordres du jour non respectés en témoignent. Faudrait-il qu'il se réunisse davantage ? mais ce serait au détriment du Bureau National, et donc de la démocratie au sens où

il en résulterait que moins de questions pourraient être traitées. Par ailleurs le fonctionnement du Conseil National est affecté par un certain absentéisme.

Enfin la direction a toujours été préoccupée de valoriser les comités locaux, d'où la décision de réunir régulièrement les « PST » qui ne constituent pas une instance, mais une initiative de la direction conforme au souhait des congressistes, bien marqué au précédent congrès.

Quant à la présidence collégiale, elle est devenue complètement obsolète.

S'agissant de la direction, il y a souvent des récriminations ; elles ont toujours été à l'ordre du jour. Des décisions prises lors du précédent congrès ont été mises en oeuvre.

Il ne faut pas négliger dans le fonctionnement une certaine désorganisation liée à la diminution du potentiel de salariés ; les économies réalisées sur la masse salariale, et certaines opérations, précédemment coûteuses, réalisées dans des conditions nouvelles comme Différences, permettent aujourd'hui un certain équilibre financier. Sans l'apport des bénévoles l'outil administratif s'écroulerait complètement. Il en est résulté une charge de travail qui est retombée sur des bénévoles dont on mesure insuffisamment l'investissement ; Marie Annick, Palmyre, Michel, Catherine, et d'autres sans doute, sans ignorer l'investissement volontaire de salariés ; ces contributions essentielles ne compensent pas le temps salarié supprimé. Il faut trouver d'autres bénévoles, et surtout des bénévoles qualifiés.

La suppression du poste de permanent chargé des comités locaux a entraîné un certain effilochement du suivi des comités locaux, donc de relations avec le siège ; pensons en particulier aux comités non fédérés ; ce qui concerne moins des activités très organisées, comme les Secteur éducation et discriminations.

Il conviendrait aussi de mesurer tout l'acharnement du Secrétaire Général et de la Trésorière pour trouver des financements nouveaux.

Par ailleurs le siège est un lieu vers lequel affluent des problèmes de tous ordres, par ce que c'est le Centre : des problèmes de logistique interne (lors du dernier CN, il était évident que les convocations étaient parties un peu à l'avance, et il était tout aussi évident que les militants ne les avaient pas reçues ; mais il n'y avait aucun technicien pour identifier la nature de la panne) ; des appels de commissions, des problèmes internationaux ou nationaux qui parfois nécessitent des interventions rapides sans lesquelles des comités locaux ou des militants demandent pourquoi le MRAP n'a pas encore réagi ; des sollicitations de partenaires. En somme il y a des urgences, et quand ce n'est pas urgent, il est normal qu'une première analyse soit explorée.

En outre des dysfonctionnements se cumulent. Il y a peu de membres du Conseil National qui font remonter le vécu des comités de leur fédération dont certains disent qu'ils n'ont jamais de nouvelles.



## Annexe

### Ouvrages

#### En Finir avec la guerre contre les Pauvres

Édité fin 2000 aux éditions le Temps des Cerises et tiré à 1 000 exemplaires, ce livre de 330 pages est quasiment épuisé.

#### Engrenage et Dynamique du Racisme

Ce livre de 120 pages, édité par le MRAP, a été tiré à 1000 exemplaires en janvier 2003.

#### Interventions de Paul MUZARD sur la base de ses ouvrages

##### 2002

● **6 avril** : Salon du Livre du Quart – Monde à Paris ● **28 avril** : Marché africain à Salaise-

sur-Sanne, Isère ● **13 mai** : Formation pour travailleurs médico-sociaux par l'Association franco-maghrébine à Villeurbanne ● **23 mai** : Intervention à l'Assemblée européenne des Citoyens à Saint Etienne. Loire ● **12-13 octobre** : Salon du livre Secours Populaire avec partenariat du MRAP à Issoire ; exposé – débat sur livre ● **14 novembre** : Présentation livre Engrenage et Dynamique du Racisme au Comité Local de Nevers ● **1<sup>er</sup> décembre** : Salon du Livre à Saintes, avec Comité Local.

##### 2003

● **Lundi 13 janvier** : Formation à travailleurs médico-sociaux pour Association franco-maghrébine à Villeurbanne ● **Samedi 22 mars** : Engrenage et Dynamique du Racisme à Chalons /Saône ● **Lundi 24 mars** : Année de l'Algérie : Intervention sur l'Histoire de l'Emigration algérienne en France ● **Mardi 25 mars** : Présentation du livre à Association SocioCulturelle « Horizons » à Seyssins Isère ● **Samedi 26 avril** : Présentation du livre avec intervention demandée par Association marocaine Comara à Lyon ● **Lundi 12 mai** : Formation à Villeurbanne. Cf. plus haut

samedi, dimanche ● **11-12 octobre** : Salon du Livre SPF à Issoire avec partenariat du MRAP ● **3 novembre** : Formation à Villeurbanne. Cf. plus haut ● **22 novembre** : Conférence à Beaumont (nouvelle banlieue de Clermont-Ferrand) ● **6 décembre** : Groupe de jeunes marocains et autres à Lyon. Présentation du livre ● **9 décembre** : Engrenage et Dynamique du Racisme à la Section grenobloise du Parti Communiste Français ● **13 décembre** : Participation à un Colloque sur l'immigration à Pont-de-Chéruy. Nord Isère Intervention sur le racisme colonial et la criminalisation de l'immigration.

##### 2004

● **31 mars** : Conférence à la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement à Lyon sur initiative du Comité local. Présentation du livre. Projet d'intervention à La Tour-du-Pin. Isère

### Les communiqués du MRAP 2001/2003

2001-2002-2003		
Sujet	Nb	%
Israël-Palestine	51	12 %
Antisémitisme	38	9 %
Immigration	38	9 %
MRAP	30	7 %
Discrimination	29	7 %
Racisme	29	7 %
Algérie	25	6 %
Sans-Papiers	24	6 %
USA	20	5 %
Extrême droite	19	5 %
Peine de Mort	18	4 %
Violences racistes	17	4 %
Internet	14	3 %
Racisme anti-musulman	13	3 %
Violences policières	10	2 %
Droit de vote étrangers	10	2 %
Voile	7	2 %
Racisme et antisémitisme	7	2 %
Turquie	5	1 %
Afghanistan	4	1 %
Tsiganes	3	1 %
Tunisie	1	0 %
Burundi	1	0 %
Russie	1	0 %
Côte d'Ivoire	1	0 %
Homophobie	1	0 %
Syrie	1	0 %
<b>417</b>	<b>T</b>	<b>100 %</b>

2001		
Sujet	Nb	%
Discrimination	20	13 %
Israël-Palestine	17	11 %
Antisémitisme	15	9 %
Peine de mort	13	8 %
Algérie	12	8 %
Sans-Papiers	11	7 %
Racisme	10	6 %
MRAP	9	6 %
Immigration	8	5 %
Internet	8	5 %
Droit de vote étrangers	7	4 %
Violences racistes	6	4 %
USA	6	4 %
Extrême droite	5	3 %
Violences policières	4	3 %
Afghanistan	4	3 %
Turquie	2	1 %
Syrie	1	1 %
<b>158</b>	<b>T</b>	<b>100 %</b>

2002		
Sujet	Nb	%
Israël-Palestine	24	17 %
Immigration	20	14 %
MRAP	16	11 %
Racisme	12	8 %
Antisémitisme	10	7 %
Sans-Papiers	9	6 %
Extrême droite	9	6 %
Algérie	7	5 %
Discrimination	6	4 %
Violences racistes	5	3 %
Racisme anti-musulman	5	3 %
USA	4	3 %
Peine de mort	3	2 %
Droit de vote étrangers	3	2 %
Internet	2	1 %
Violences policières	2	1 %
Tsiganes	2	1 %
Turquie	1	1 %
Tunisie	1	1 %
Russie	1	1 %
Côte d'Ivoire	1	1 %
<b>143</b>	<b>T</b>	<b>100 %</b>

2003		
Sujet	Nb	%
Antisémitisme	13	11 %
Immigration	10	9 %
USA	10	9 %
Israël-Palestine	9	8 %
Racisme anti-musulman	8	7 %
Racisme	7	6 %
Racisme et antisémitisme	7	6 %
Voile	7	6 %
Algérie	6	5 %
Violences racistes	6	5 %
MRAP	5	4 %
Sans papiers	5	4 %
Extrême droite	5	4 %
Internet	4	3 %
Violences policières	4	3 %
Discrimination	3	3 %
Peine de mort	2	2 %
Turquie	2	2 %
Tsiganes	1	1 %
Homophobie	1	1 %
Burundi	1	1 %
<b>116</b>	<b>T</b>	<b>100 %</b>